

La recherche action : oubliée de la recherche dans le domaine de l'entrepreneuriat

Par

Estèle JOUISON - LAFFITTE

Maître de Conférences
Equipe Entrepreneuriat de l'IRGO
(institut de recherche en gestion des organisations)
I.U.T. Montesquieu Bordeaux IV,
département Techniques de Commercialisation.
Pôle Universitaire de Sciences de Gestion
35, avenue Abadie
33072 bordeaux cedex
Courriel : estele.jouison@u-bordeaux4.fr

Résumé

La recherche action est une démarche de recherche qualitative visant à résoudre un problème concret d'entreprise tout en contribuant à la production de connaissances scientifiques grâce à l'action volontaire d'un chercheur dans une organisation ayant accepté son intervention. La résolution de ce problème passe par la mise en œuvre d'un changement dans l'organisation, lequel, selon la forme de recherche action adoptée par le chercheur, suppose l'implication plus ou moins grande des membres de celle-ci. La recherche action implique donc, de la part du chercheur, la volonté de changer l'organisation et d'apprendre quelque chose de ce changement alors qu'il se produit (et non a posteriori).

La recherche action produit des connaissances pratiques, inhérentes à l'objectif de résolution d'un problème, et théoriques, puisque l'engagement du chercheur dans l'action collective le place en situation privilégiée d'observateur des pratiques.

L'étude des méthodes de recherche en entrepreneuriat révèle que la recherche action n'a quasiment pas été mobilisée, ce qui pose à la fois la question de son adéquation aux problématiques du domaine et de son acceptation par la communauté scientifique concernée. Sur la base d'un rappel des fondements de cette démarche d'investigation scientifique, l'objectif de l'article est de montrer sa pertinence dans le domaine de l'entrepreneuriat et plus particulièrement dans celui de la création d'entreprise. Ce faisant, il propose une synthèse des travaux de recherche parlant de la recherche action ou la mobilisant.

Introduction

Les méthodes de recherche adoptées pour étudier le phénomène entrepreneurial sont, comme dans bien des domaines ou des disciplines, très diverses. L'étude des protocoles mobilisés fait apparaître une préférence pour les méthodes quantitatives dans les principales revues de langue anglaise alors que les chercheurs francophones semblent davantage attirés par des démarches qualitatives (voir l'éditorial du premier numéro de cette revue, en 2001, de Paturel et Saporta). Bien que différents appels aient été lancés pour voir les revues de premier rang s'ouvrir aux méthodologies qualitatives, et que des réponses tendent à se manifester, on peut s'étonner de voir la recherche action (R.A. dans la suite du texte) peu utilisée alors qu'elle semble prometteuse pour un domaine où de nombreux objets de recherche concernent plus ou moins directement l'individu que les chercheurs reconnaissent comme central : l'entrepreneur¹. En effet, même lorsque celui-ci n'est pas au cœur de leur travail, les chercheurs du domaine de l'entrepreneuriat s'accordent à voir cet agent comme un individu crucial qui, par définition, entreprend, autrement dit qui agit. Il n'est donc pas déraisonnable, à ce niveau, de défendre la légitimité des démarches actives pour comprendre l'action des entrepreneurs et, plus spécifiquement pour ce qui nous intéresse ici, celle des créateurs d'entreprise. Des connaissances inédites pourraient en effet être apportées grâce à des chercheurs eux-mêmes acteurs. A ce titre, la R.A. apparaît comme une méthode contribuant au rapprochement des pratiques entrepreneuriales et de la recherche (Schmitt, 2004).

Sur la période² 2000 à 2009, il faut constater l'absence de recherche mobilisant la R.A. dans les revues

anglo-saxonnes les plus reconnues du domaine (*Journal of Business Venturing, Entrepreneurship Theory and Practice, Entrepreneurship and Regional Development, Journal of Small Business Management*)³. Une consultation des archives des conférences du *Babson College (Frontiers of Entrepreneurship Research)* révèle moins de dix R.A. publiées dans les années 90 (Ciastkowski, Bailey, 1990 ; Stumpf, Shirley, 1994 ; Abetti, Rice, 1995 ; Muzyka et al., 1995 ; Yang, 1996) ainsi que 3 articles où la R.A. a été mobilisée depuis 2000 (Hindle et Golis, 2001 ; Smith, 2002 ; Brännback et al. 2003). Dans le contexte de la recherche francophone, on constate une progression de son utilisation au cours des années 2000, mais elle reste timide.

La faible représentation de la R.A. au sein des recherches en entrepreneuriat peut être interprétée au moins de deux manières différentes : soit, réellement, peu de chercheurs utilisent la R.A. (ce qui pose la question de sa pertinence), soit cette approche ne parvient pas à convaincre les comités de lecture des grandes revues du domaine (ce qui pose la question de son acceptation par la communauté académique). Pourtant, la présence de R.A. dans des revues telles que *Administrative Science Quarterly* ou *Management Science*, dont l'exigence des comités de lecture est reconnue, corrobore la scientificité des approches de ce type. En reprenant et en élargissant le constat de Myers et Baskerville (2004), la R.A. a été acceptée comme une démarche de recherche valide dans d'autres domaines appliqués tels que le développement organisationnel, l'éducation, les systèmes d'information, le contrôle de gestion, ... Dès lors, il semble utile de s'interroger sur son utilisation dans le domaine de l'entrepreneuriat.

Sans évidemment réduire ici l'entrepreneuriat à l'étude de l'entrepreneur, et sans faire croire que la R.A. est totalement oubliée par les chercheurs du domaine, l'objectif de cet article est de présenter cette R.A. pour mettre en lumière autant sa pertinence que ses soubassements théoriques. Nous nous intéressons plus spécifiquement au contexte de la création d'entreprise car les R.A. que nous avons personnellement menées s'y inscrivent. Néanmoins, il nous semble tout à fait possible d'élargir ce périmètre en considérant, avec Verstraete (2003), que l'entrepreneur est un créateur d'organisation et que l'impulsion de cette dernière concerne de multiples expressions du phénomène entrepreneurial (création, reprise, intrapreneuriat, etc.).

Pour atteindre notre objectif, nous avons choisi de présenter de façon détaillée, dans une première section, les origines et les principes fondateurs de la R.A. ainsi que les démarches qui lui sont associées. La deuxième section expose les limites les plus fréquemment citées, lesquelles portent sur la question de l'évaluation et sur les conséquences de l'implication du chercheur au sein des organisations où il intervient.

Ces deux sections peuvent éventuellement être perçues comme ayant une visée pédagogique puisque leur contenu peut aider le chercheur qui souhaiterait adopter une démarche de ce type à se « repérer » au sein de l'ensemble vaste et parfois complexe que constituent les recherches de la famille de la R.A. Plus fondamentalement, un questionnement de nature épistémologique est sous-jacent à ces deux sections. Le propos est fondé sur un ensemble de travaux de recherche ayant fait l'objet de publications dans différents domaines de recherche et sur un ensemble de textes à portée méthodologique considérés comme fondateurs (ils concernent essentiellement les enjeux des démarches de type R.A.).

La troisième section propose une réflexion, illustrée par des exemples, sur l'adéquation de la R.A. aux recherches inscrites dans le paradigme de la création d'organisation.

La discussion proposée dans la conclusion met en avant l'actualité de la R.A. dans les recherches en entrepreneuriat et propose, en synthèse, un ensemble de critères tiré de la littérature susceptibles d'aider les chercheurs dans leur stratégie de publication.

1. La Recherche action : Origines, caractéristiques et diversité des méthodes

Pour aborder la R.A., il est important de comprendre comment cette approche méthodologique singulière dans le paysage des démarches qualitatives a vu le jour. Ses origines vont être évoquées et

nous aborderons leur influence sur les évolutions de la R.A. (1.1.). Les principales caractéristiques de la R.A. classique ou canonique seront ensuite rappelées (1.2.) avant que ne soient présentées quelques-unes des méthodes de la famille de la R.A. (1.3.).

1.1. Origines de la Recherche Action

Les origines de la R.A. sont multiples. Dans la littérature, différents travaux apparus dans l'immédiat après guerre sont fréquemment cités. Il s'agit des travaux de Kurt Lewin (1946, 1947, 1952), auteur germano-américain fondateur de la psychologie sociale et des travaux de l'Institut Tavistock (Rapoport, 1970 ; Baskerville et al., 1996 ; Liu, 1997). Liu (1997) y ajoute le courant de l'analyse institutionnelle apparu en France dans les années quarante : « La richesse de la R.A. est précisément de pouvoir être à la fois une méthode de recherche fondamentale [héritage Lewinien], une démarche participative de changement [héritage de l'institut Tavistock] et une voie de remise en cause radicale d'une institution par ses membres [héritage de l'analyse institutionnelle]. » (p.39)⁴.

Pour Kurt Lewin, un événement social, même simple (comme l'interaction entre deux sujets), devait être considéré comme s'insérant dans un ensemble social large et complexe (Liu 1997). Par ailleurs, pour comprendre la réalité sociale, sa seule description/observation est insuffisante. La compréhension passe nécessairement par sa modification. Lewin (1952) considère que l'action permet, mieux que l'observation, de comprendre. Cette vision pose les bases de l'expérimentation sociale.

La version « classique » de la R.A. (on trouvera parfois dans la littérature l'expression *classical action research*), c'est-à-dire la R.A. au sens de Lewin présente deux caractéristiques. D'abord, le chercheur seul est à l'origine de la recherche (il identifie le problème et propose à l'organisation d'intervenir) dont il décide des modalités (protocole, analyse, utilisation des résultats). Ainsi, les acteurs de l'organisation bénéficient de la R.A. sans participer à sa définition. Ensuite, la méthodologie de la R.A. s'apparente à l'expérimentation de laboratoire (hypothèses-vérification) transposée en contexte social. Cette forme de R.A., que Allard-Poesi et Perret (2004b) qualifient d'expérimentale, vise ainsi à produire des connaissances sur les systèmes sociaux en les changeant.

L'utilisation de cette démarche méthodologique va évoluer jusque dans les années 70 où des chercheurs adopteront des approches s'apparentant à la R.A. Lewinienne mais s'affranchissant, comme nous le verrons, de certaines de ses caractéristiques. La variété de ces formes puise ses sources dans d'autres cadres méthodologiques.

Ainsi, parallèlement aux travaux de Lewin et indépendamment de ceux-ci (Susman et Evered 1978), les chercheurs de l'institut Tavistock adoptent une démarche de nature thérapeutique (Trist et al., 1951 ; Bion, 1965). La finalité de leur recherche est d'apporter une aide. Celle-ci est une ressource pour les acteurs de l'organisation qui doivent finalement être en mesure de résoudre les problèmes pour lesquels ils ont accepté l'intervention du scientifique (que les acteurs l'aient sollicité ou qu'il ait lui-même été à l'origine de la démarche). L'approche de ces chercheurs se caractérise par une grande souplesse méthodologique (Liu, 1997) qui facilitera l'appropriation de cette démarche en Europe.

Dans la même perspective, l'analyse institutionnelle (l'analyse s'entend ici au sens psychiatrique du terme) met les patients en situation de résolution autonome de leur problème grâce à leur intégration dans une institution (thérapies de groupe, insertion par le travail...). Les études de ce courant (datant des années 40) se sont plus tardivement rapprochées de la R.A. Lewinienne (dans les années 60) ; elles s'appuient sur des R.A. où les membres de l'organisation prennent conscience des problèmes qu'ils rencontrent et développent la faculté de les résoudre par eux-mêmes.

Ces origines multiples laissent entrevoir la diversité des formes de R.A. qui vont être utilisées. Par exemple, sous l'influence des deux derniers héritages, certains chercheurs développeront une conception de la R.A. plus collaborative où les acteurs des organisations seront notamment impliqués dans la formulation du problème ou dans la définition des modalités de l'intervention⁵. Ils donneront alors à

leurs approches, pour les distinguer de la R.A. Lewinienne, un nom spécifique. C'est par exemple le cas de la Participatory Action Research (PAR).

Suite au développement des différentes méthodes de R.A., des questionnements d'ordre épistémologique vont être soulevés par différents chercheurs qui, confrontés au manque d'acceptation de la R.A. par la communauté académique, vont chercher à en établir la légitimité scientifique (Susman et Evered, 1978 ; Oquist, 1978 ; Eden et Huxham, 1996 et 1999).

A présent que les origines de la R.A. ont été rappelées, il apparaît important de présenter les grandes caractéristiques de la R.A. communément admises par les chercheurs reconnaissant en Kurt Lewin le « père » de la démarche.

1.2. Définitions et principales caractéristiques de la Recherche Action

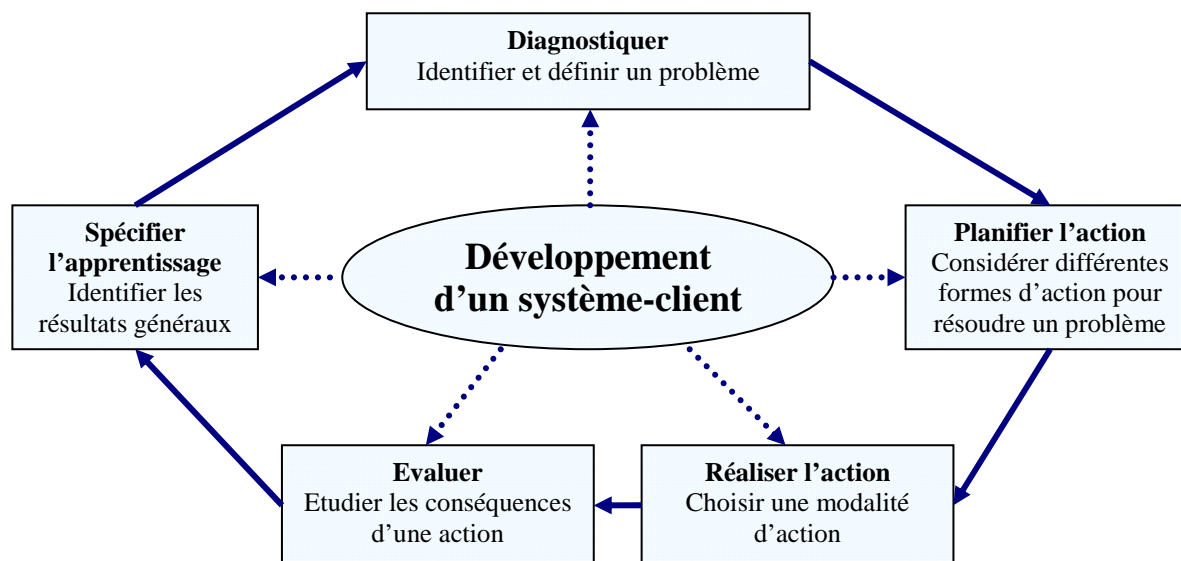
Dès ses origines, la R.A. est conçue comme obligeant le chercheur à se concentrer simultanément sur l'action et sur la production de connaissances scientifiques.

Les définitions qui en sont données sont nombreuses. Sans viser l'exhaustivité, nous en avons étudié quelques-unes parmi les plus reconnues (voir annexe A). Toutes sont proposées par des auteurs reconnaissant à Kurt Lewin la paternité de la R.A. même si les variantes utilisées ensuite peuvent s'éloigner de la R.A. classique.

Quelques points communs peuvent être relevés : la R.A. est un processus ; c'est une démarche de recherche visant à résoudre des problèmes concrets en situation ; elle est mise en œuvre par une collaboration entre les chercheurs et les acteurs de l'entreprise (l'implication des acteurs de l'entreprise se situe à des niveaux différents selon la conception de la R.A. retenue par les auteurs) ; son objectif est de produire des connaissances scientifiques sur les situations étudiées.

Le point de départ du processus de recherche consiste à identifier un problème concret. Le problème apparaît lors de la phase préalable à la recherche, c'est-à-dire lors de la négociation de celle-ci. Pour Lewin (1946), la phase de diagnostic dans une R.A. est essentielle. Une action réussie repose sur l'analyse correcte par le chercheur de la situation, sur l'identification de toutes les solutions possibles et sur le choix de la plus appropriée.

Figure 1. Le processus cyclique de la recherche action (Susman, Evered, 1978, p.588)



Une autre caractéristique fondamentale de la R.A. réside dans son caractère cyclique. Le cycle proposé par Susman et Evered (1978) présente l'avantage d'englober les diverses conceptions du cycle de la

R.A. (voir annexe B). L'adoption et l'adaptation de ce cycle par d'autres chercheurs (Iversen et al., 2000 ; Martensson, Lee, 2004 ; Kholi, Kettinger, 2004) témoignent de sa reconnaissance par la communauté.

Au cours du processus de recherche, les cinq étapes du cycle sont parcourues à plusieurs reprises et les apprentissages, progressifs, ne se limitent pas à la dernière spirale, c'est-à-dire celle qui marquera le temps de sortie du processus.

Ainsi, la R.A. est un processus de recherche itératif. Au cœur du cycle, Susman et Evered (1978) positionnent le système-client. Celui-ci rassemble les acteurs de l'entreprise qui participeront effectivement à l'action tout en prenant en considération l'organisation dont ils ne sont que des représentants. Ils précisent que la collaboration entre chercheurs et acteurs de l'organisation peut se limiter à la phase de détection du problème comme s'étendre à l'ensemble des cinq phases du processus. Les chercheurs, selon la version plus ou moins collaborative de la R.A. qu'ils adoptent, accordent un rôle différent aux acteurs.

L'ensemble des auteurs s'accorde à dire que le processus de la R.A. impose au chercheur une immersion dans l'organisation où il intervient et une implication sur une durée longue, au point que la R.A. peut parfois être qualifiée de « chronophage » (Paturel, 2004 ; Nobre, 2006). Toutefois, l'observation des pratiques montre que la durée d'intervention est très variable (de moins de 6 mois à plusieurs années).

Enfin, nous nous accordons avec Liu (1993) pour voir la R.A. plus comme une démarche de recherche que comme une méthode. Ainsi, un protocole de R.A. n'est pas prisonnier d'une méthode/technique de collecte des données. Les modalités opératoires vont ainsi, dans la R.A., reposer sur des méthodologies variées (Susman et Evered, 1978 ; Hult et Lennung, 1980 ; Liu, 1993 ; Pastorelli, 2000) : entretiens approfondis, questionnaires, observation directe, observation participante... Le choix va se faire en tenant compte de divers facteurs tels que la nature du problème, la forme de R.A. adoptée (classique, participante...), le degré d'implication des acteurs de l'organisation. Cette liberté quant aux méthodes d'investigation est commune à toutes les formes de R.A. (Allard-Poési et Perret 2004b).

La pluralité des définitions, les différentes acceptions du cycle de la R.A. sont le reflet d'une réalité à laquelle le chercheur qui souhaite investir cette approche de la recherche doit se confronter : l'expression R.A. recouvre en réalité une « famille » de méthodes.

1.3. La famille des méthodes de recherche action

La R.A. s'inscrit dans un ensemble large de démarches de recherche participantes parfois qualifiées de méthodes interactives à visée transformatrice (Justin 2004, Pastorelli 2000).

Une difficulté fondamentale pour tout chercheur souhaitant adopter une telle démarche est de se repérer parmi la variété des formes de R.A (Reason et Bradbury, 2001 ; Pynch, 1998). Kemmis et McTaggart (2000) citent des expressions révélatrices de cette diversité : *Participatory research, Critical action research, Classroom action research, Action science, Action learning, Soft systems approaches et Industrial action research*.

Pynch (2001) cite quant à lui : *Participatory rural appraisal, Action research, Naturalistic inquiry, Participatory action research, Cooperative inquiry, Participatory research...*

Nous avons choisi d'apporter des précisions sur quelques-unes des principales méthodes de cette famille en essayant de les situer par rapport à la R.A. classique (telle que Lewin la concevait). Si notre propos est original, son organisation retient la classification proposée par Allard-Poési et Perret (2004b) dans laquelle les auteurs distinguent les formes de R.A. selon leur finalité. D'autres classifications existent comme celle proposée par Whyte (1991 dans Pastorelli, 2000) qui distingue trois formes de R.A. en considérant le degré d'implication des acteurs de l'organisation ou par David (2001), qui s'appuie sur des questions épistémologiques et instrumentales pour distinguer les différentes démarches. Nous avons retenu celle qui nous a permis, à titre personnel, de mieux nous repérer dans l'ensemble des formes de R.A.

1.3.1. Les formes de R.A. visant la production de connaissances

Le premier ensemble de méthodes s'inscrit dans la lignée de la R.A. Lewinienne et pose la production de connaissances grâce à la mise en œuvre de changements dans les systèmes sociaux comme finalité de la recherche. On trouve ici l'Action Science et le courant francophone de la recherche intervention et des démarches de type ingénierique.

1.3.1.1. Action Science

A l'instar de la R.A. classique, l'Action Science (Argyris, Schon, 1985) repose sur des fondements post-positivistes⁶. La participation des praticiens de l'organisation où se déroule l'intervention est limitée. Le chercheur reste le maître de la recherche et en définit, seul, les modalités.

Concrètement, l'Action Science permet de générer des données qui, au-delà de la description qu'elles font de l'existant, autorisent sa transformation : elles doivent être « actionnables ». L'Action Science part du terrain pour produire des connaissances au service de l'action. Le but est réellement de faire prendre conscience aux membres de l'organisation de problèmes, dilemmes ou contraintes qu'ils rencontrent et de les aider à les dépasser en proposant des actions « correctrices ». La principale distinction qui peut être faite entre la R.A. classique et l'Action Science est l'accent mis par cette dernière approche sur la phase d'apprentissage. Argyris (1995) conceptualise un apprentissage en double boucle (*Model II*) permettant aux membres des organisations de réduire les écarts existants entre les théories de l'action « épousées » par les acteurs (celles qu'ils disent utiliser) et les théories de l'action « en usage » (celles dont on constate l'utilisation). La finalité de l'Action Science, en amenant l'organisation à changer, est de faire apparaître les résistances au changement au sein d'un groupe et de donner les moyens aux membres de l'organisation de les dépasser.

Une communauté de chercheurs s'est rassemblée autour de cette méthode et échange notamment au travers du site Internet créé par Chris Argyris que le lecteur pourra consulter à l'adresse suivante : www.actionscience.com.

1.3.1.2. La recherche intervention et les démarches de type ingénierique

La recherche intervention (R.I. dans la suite du texte) est une démarche de recherche très proche de la R.A. et il arrive qu'il y ait confusion entre les deux approches dans la littérature⁷.

Il existe cependant des nuances qu'il convient de souligner. Ainsi, la dimension instrumentale, ou ingénierique de la R.I. est très importante et l'implication des acteurs de l'organisation y est plus forte. De plus, la R.I. adopte le plus souvent un positionnement épistémologique constructiviste en rupture avec le positivisme sous-jacent à la R.A. Lewinienne⁸.

Dans une R.I., l'objectif est, comme pour la R.A., la production de connaissances scientifiques utiles à l'action (David, 2001), un « savoir actionnable » (Argyris, 1995). Ainsi, le « détour scientifique » peut être considéré comme l'un des fondements de la R.I. : le chercheur doit être en mesure de conceptualiser sur la base des matériaux recueillis (Savall et al., 2004).

La RI contribue à l'amélioration des pratiques en mettant en place des outils et procédures dans les organisations (David, 2001). Elle peut, grâce à l'interaction entre chercheurs et acteurs produire des transformations durables ayant un impact sur la performance de l'organisation à différents niveaux (Plane, 2000).

Hatchuel et al. (1986, in David, 1998, p.17) présentent la démarche de R.I. qui conduit à la conception et à la mise en œuvre d'un outil de gestion comme un processus cyclique en cinq phases :

- (1) la perception du problème ;
- (2) la construction d'un mythe rationnel (double formulation du problème : problématique outil/organisation) ;
- (3) la phase expérimentale : intervention et interaction (le projet d'outil provoque des réactions qui sont centrées sur la modélisation théorique de l'organisation sous-jacente) ;
- (4) la définition d'un ensemble simplifié de logiques d'action ;
- (5) le processus de changement (transformation réciproque de l'outil et de l'organisation).

Pendant la phase de négociation, une demande explicite (spontanée) ou implicite (suscitée dans ce cas

par l'offre du chercheur) est formulée par le terrain qui sert de point de départ à la R.I. (Savall et al., 2004 ; Sardas et Guénette, 2003).

Le mythe rationnel repose sur la construction d'une vision idéalisée de l'organisation, partagée avec celle-ci et clarifiée lors d'un long travail de négociation, le changement ayant pour but de se rapprocher de cet idéal (Savall, Zardet, 2004). On peut le rapprocher de l'étape de modélisation définie par Nobre (2006) qui implique l'élaboration d'un modèle théorique devant permettre l'intervention qui se matérialise par un outil de gestion qui sera par la suite appliqué sur le terrain (la comparaison entre les étapes de la R.A. et R.I. proposée par cet auteur est disponible en annexe C).

L'intervention consiste en la participation à un processus de transformation dans lequel le chercheur prend une part active en l'accompagnant (Sardas et Guénette 2003). Par cette attitude, le chercheur témoigne de son renoncement à la neutralité (Savall et al., 2004) c'est-à-dire qu'il assume l'influence qu'il aura inévitablement sur l'organisation dans laquelle il intervient.

Cet accompagnement de la transformation passera notamment par la mise en place d'un suivi et d'une analyse de l'évolution de l'organisation et il y aura un processus d'apprentissage des membres de l'organisation et du chercheur sur la solution apportée au problème rencontré. Au-delà de la transformation induite par l'intervention, Plane (1997) considère que la recherche doit permettre aux acteurs de développer une capacité d'introspection et de conceptualisation.

1.3.2. Les formes de R.A. visant la production d'un changement social

Certaines formes de R.A., sans pour autant renoncer à la production de connaissances scientifiques, se reconnaissent pour finalité l'induction de changements dans les organisations et s'appuient, pour cela, sur l'acquisition de connaissances sur ces organisations. Elles s'accordent toutes sur le rôle important joué par les acteurs de l'entreprise dans le processus.

1.3.2.1. *Participatory Action Research*

Les similitudes entre la *Participatory Action Research* (PAR) et la R.A. classique sont très fortes mais, dans la première, l'accent est nettement mis sur la collaboration des acteurs de l'organisation et du chercheur aux deux niveaux de l'intervention, à savoir la dimension pratique (résolution du problème) et la dimension théorique (production de connaissances sur la base de l'action).

L'implication des acteurs de l'entreprise dans la recherche est ce qui distingue, fondamentalement, la PAR de la RA classique. Dans la PAR (également nommée *Participatory Research*), la place laissée aux praticiens à la fois dans la construction de la recherche, dans sa mise en œuvre et dans la production des connaissances qui en résulte est importante.

Ne pas verser dans le consulting tout en poursuivant l'objectif de résoudre un problème concret pour l'organisation constitue ainsi l'un des défis posés aux chercheurs par la PAR (Street, Meister, 2004).

On retrouve tous ces éléments dans les sept principes fondateurs de la PAR définis par Kemmis et McTaggart (2000) :

- (1) La PAR est un processus social (c'est une spirale de cycles autoréflexifs) ;
- (2) La PAR est participante ;
- (3) La PAR est pratique et collaborative ;
- (4) La PAR est émancipatoire ;
- (5) La PAR est critique ;
- (6) La PAR est réursive, réflexive, dialectique ;
- (7) La PAR cherche à transformer à la fois la théorie et la pratique.

La PAR n'échappe pas aux critiques. McTaggart (1998) identifie trois causes principales à celles-ci (et ce malgré l'intérêt accru pour la PAR) :

- « (i) Il n'y a pas encore assez de publications de PAR de qualité ;
- (ii) trop de supposées « recherches action » sont la mise en œuvre d'une façon d'agir plutôt que le test d'une façon d'agir comme théorie ;
- (iii) il y a encore une tendance à penser la recherche action comme quelque chose que les praticiens font, alors que les chercheurs professionnels, académiques, font de la « vraie » recherche. » (1998, p.213)

1.3.2.2. Les autres formes de R.A. collaborative

Nous ne visons pas, dans ce paragraphe, l'exhaustivité car l'ensemble des démarches est trop vaste et trop complexe pour faire l'objet d'un inventaire. Il s'agira plutôt de présenter quelques exemples permettant au lecteur de percevoir la variété des méthodes.

Certaines méthodes s'apparentent à la PAR et s'intéressent spécifiquement à des communautés d'acteurs. Les chercheurs emploient alors plutôt le terme collaboration. Parmi eux, Stringer (1996) déploie ce qu'il appelle la *Community based Action Research* ou encore la *Classroom Action Research* (Kemmis et McTaggart, 2000) ou la *Collaborative Practice Research* (Iversen et al. 2004) qui s'intéresse spécifiquement à la communauté des enseignants et vise à aider ces derniers à améliorer leurs pratiques.

Dans les R.A. militantes, le changement induit, pour les acteurs engagés dans la recherche, une émancipation « politique ». L'objectif est de permettre aux acteurs de changer en les aidant à se dégager du joug du système socio-politique dans lequel ils évoluent, notamment en le critiquant (mais le terme « critique » ici n'est pas à prendre au sens de la R.A. critique qui sera présentée ultérieurement). L'émancipation passe notamment par la participation des acteurs à la production de connaissances qui leur seront véritablement utiles.

Toutes les formes de R.A. collaborative, démocratique, voire militante ne portent pas des noms spécifiques et il arrive que les chercheurs utilisent l'expression large de R.A. (au mieux de PAR) pour les évoquer, contribuant ce faisant à l'impression de flou que peut donner cette démarche au premier abord. Seule une lecture attentive des articles et l'identification de la finalité de la recherche permet parfois de détecter la forme de R.A. adoptée par les chercheurs.

1.3.2.3. Le courant de la R.A. critique

Dépassant la simple « participation » des acteurs à la recherche, la R.A. dite critique trouve ses fondements dans les travaux de Carr et Kemmis (Carson, 1990 ; Zuber-Skerritt, 2001), eux-mêmes bâtis sur la Théorie Critique de l'école de Francfort et plus précisément sur les écrits de Habermas.

La R.A. critique repose sur des interactions fortes entre les chercheurs et les acteurs des organisations, où tous se situent sur un pied d'égalité et deviennent véritablement « co-acteurs » de la recherche pour reprendre une expression d'Allard-Poési et Perret (2004b). La communication est dite symétrique, chacun ayant des connaissances, capacités lui permettant de contribuer également à la résolution du problème de recherche.

Carr et Kemmis (1986) défendent la nécessité de devenir critique : pour qu'un changement opérationnel se produise, tous les membres impliqués dans le processus doivent adopter une attitude critique et autocritique. Il s'agit de critiques constructives, permettant au groupe d'apprendre de ses erreurs ou échecs aussi bien que de ses succès.

Le courant critique de la R.A. a également donné naissance à des méthodes dérivées. Elles partagent les mêmes fondements mais sont plus précises quant à leurs contextes d'utilisation.

Certaines de ces démarches sont spécifiquement orientées vers la pédagogie. Les travaux de ce type portent essentiellement sur les établissements scolaires même si force est de constater que la R.A. a fait son apparition dans les enseignements à l'université. Allant dans ce sens, Carson (1990) explique que la R.A. a été considérée comme « une manière de rendre leur enseignement aux enseignants. » (p.167). Il livre l'expérience menée au sein du groupe CARPE (*Collaborative Action Research in Peace Education*), travail qu'il évoque sous le terme de *Critically Reflective Action Research*. Chaque enseignant impliqué s'exprimait sur ses propres expériences (et difficultés) pédagogiques, cette mise en commun des expériences et les débats du groupe aidant chacun à réfléchir sur sa propre pratique. Le principal intérêt du travail mené a été selon lui la production de connaissances grâce à la pratique et au partage des expériences.

Poussant à l'extrême le face à face entre chercheurs et acteurs des organisations, Martensson et Lee (2004) ont développé une R.A. qu'ils qualifient de dialogique (c'est-à-dire, ici, relevant du dialogue). Ils

considèrent que les praticiens, au cours de la recherche, ne réfléchissent pas ou n'apprennent pas uniquement par eux-mêmes. C'est au travers d'un dialogue en face à face que le chercheur encourage volontairement les praticiens à réfléchir et apprendre (parallèlement à ses propres apprentissages et réflexions sur sa recherche). La R.A. dialogique prend en considération l'existence de formes de savoir de nature différente détenues par le chercheur et le praticien, le premier ayant une « attitude scientifique » et le second une « attitude naturelle de la vie courante ». Ils appartiennent à des groupes ethniques différents. Pour travailler avec le praticien, le chercheur s'efforce, au cours des dialogues en face à face qu'il a avec lui (hors de l'organisation de ce dernier), de voir le monde du praticien à travers ses yeux, de l'accepter comme un égal et de ne pas chercher à l'éduquer à la théorie mais plutôt de parler son langage lorsqu'il lui propose des actions à entreprendre (même si, bien sûr, ces actions reposent sur les théories de son domaine de recherche).

En présentant quelques-unes des méthodes rassemblées au sein de la famille de la R.A., nous avons cherché à montrer la richesse et la diversité des approches. Aucune d'entre elles ne semble pouvoir être privilégiée, le choix revient à chaque chercheur en fonction de son objet d'étude, de la problématique de sa recherche, du contexte dans lequel celle-ci s'inscrit et de sa propre sensibilité épistémologique.

Toutes les approches de type R.A. ont en commun de confronter les chercheurs à des dilemmes qu'ils s'attachent à dépasser (avec des raisonnements et des solutions variant d'une version de R.A. à l'autre). La seconde partie de cet article vise à permettre au lecteur de les identifier.

2. Les dilemmes soulevés par la mobilisation de la Recherche Action

La littérature fait apparaître différentes discussions de fond portant sur des dilemmes et sur des difficultés inhérents à la mobilisation de la R.A. La dualité entre théorie et pratique de l'ensemble des démarches de R.A. soulève des questions fondamentales quant aux conséquences du positionnement, complexe, du chercheur par rapport à l'organisation dans laquelle il intervient (2.1.). La question des critères d'évaluation des résultats issus de la R.A. (2.2.) est également essentielle.

Ces deux questionnements font écho au tiraillement de tout chercheur réalisant une R.A. : le projet de recherche doit à la fois satisfaire une question de recherche et un besoin pratique d'une entreprise (Rapoport, 1970).

2.1. Le positionnement du chercheur dans la recherche action

Dès son origine, et de par sa nature participante, la R.A. a suscité des réflexions sur le statut singulier du chercheur (2.1.1). Celles-ci concernent l'ensemble des méthodes de la famille de la R.A. et portent, pour l'essentiel, sur le rôle du chercheur vis-à-vis des organisations dans lesquelles il intervient (2.1.2), sur son absence de neutralité et ses conséquences (2.1.3) et sur la question de la propriété de la recherche (2.1.4). Ces réflexions se nuancent selon le type de R.A. adopté par les chercheurs.

2.1.1. Difficultés et dilemmes dans les écrits fondateurs

Selon Lewin (in Liu, 1997), le chercheur qui souhaite mobiliser la R.A. doit se préparer à rencontrer au moins trois difficultés.

La première naît de l'interrelation des aspects moraux et scientifiques dans les problèmes et de la nécessité d'apporter une réponse scientifique à ces problèmes. La deuxième correspond à la nécessaire prise en compte du pouvoir entre les acteurs : le chercheur doit se préserver de soutenir les intérêts personnels de ces acteurs. Enfin, la troisième est l'intégration par le chercheur de la dimension collective de la R.A. Celle-ci repose sur un travail d'équipe qui nécessite le développement d'un esprit de coopération.

Dans la réflexion séminale de Rapoport (1970), trois dilemmes (très proches des difficultés identifiées par Lewin) inhérents aux R.A. et aux éléments susceptibles de les résoudre apparaissent centrés sur la personne de l'intervenant chercheur (annexe D). Chaque dilemme correspond à une caractéristique

fondamentale de la démarche.

Le premier dilemme est de nature éthique et apparaît en raison du principe de l'immédiateté de l'implication du chercheur dans le processus d'action. Par exemple : toute entreprise n'est pas acceptable pour le chercheur, le chercheur peut être mis en concurrence avec des consultants, l'implication du chercheur génère des biais.

Le deuxième dilemme est relatif aux buts de la recherche et apparaît lorsque la résolution du problème du client devient le seul objectif de la recherche ou au contraire lorsque le chercheur, une fois son intervention acceptée, se sert de l'organisation sans chercher à résoudre le problème pour lequel la recherche a initialement été proposée apparaît lorsque les initiatives sont situées, de manière excessive, au niveau du client. Par exemple : le problème initial n'est finalement pas le plus intéressant à traiter ; les problèmes soulevés provoquent un phénomène de rejet de la part de l'organisation ; les acteurs, une fois le problème identifié, n'ont pas les moyens de le résoudre.

Pour résoudre ces dilemmes, Rapoport explique que le savoir-faire de l'intervenant-chercheur va être fondamental puisqu'il l'aidera à trouver un équilibre et à optimiser la réalisation des intérêts à la fois pratiques et théoriques des acteurs impliqués dans la recherche.

2.1.2. Le rôle de l'intervenant-chercheur

Le rôle de l'intervenant dans la R.A. varie fondamentalement selon la finalité de la recherche et donc selon les types de R.A. adoptés.

Dans l'Action Science, le chercheur a vocation à mettre en œuvre le changement et faire apparaître les mécanismes de résistance des acteurs, aidant ensuite ces derniers à les dépasser par un phénomène d'apprentissage.

Dans une perspective ingénierique (Plane, 2000), le chercheur peut être considéré comme un « catalyseur » (aide les acteurs à identifier et à résoudre eux-mêmes leurs problèmes en leur transmettant son approche, ses méthodes et outils), un « médecin » (diagnostic et mise en œuvre des solutions proposées) ou un « fournisseur » (apport d'informations techniques ou de services relevant d'une expertise dont a besoin l'entreprise). Le chercheur peut également être vu comme un facilitateur cherchant à développer des apprentissages dans le système client.

Dans une perspective plus collaborative, l'intervention peut aller jusqu'à favoriser l'émancipation des acteurs de l'entreprise engagés dans la recherche. Bate et al. (2000) rapportent que les membres de l'organisation où ils sont intervenus les ont comparés à des enzymes facilitant le processus de changement organisationnel : « Je n'ai jamais eu de conversation semblable avec personne. Une étude comme celle-ci est très utile pour nous. [...] Si vous voulez agir comme une enzyme dans cette réunion, vous devrez clairement vous distancier de tous les intérêts. »

Quel que soit son rôle premier, le chercheur veille à ce que ses intérêts théoriques convergent avec les attentes pratiques des membres des organisations. Plus la solution envisagée engage un changement important (notamment lorsqu'on touche aux valeurs de l'organisation), plus la mise en œuvre de la recherche est difficile (Robinson 1993).

Pour Pastorelli (2000), les compétences requises pour une recherche à visée transformative sont des techniques mais aussi des savoir-faire et des attitudes liés à la personnalité du chercheur (les mêmes que doivent détenir les praticiens en gestion).

2.1.3. Renoncement à la neutralité, implication et distanciation

Même pour les approches de type ingénierique ou R.I. qui s'apparentent le plus, dans leur finalité, à la R.A. classique (forme de R.A. où le chercheur est le plus distancié), la non neutralité du chercheur apparaît. David A. (2001) explique que : « la place du chercheur et les conséquences de la recherche pour l'action sont explicitement prises en compte, non pas dans l'optique de « biais » qu'il faudrait limiter mais, au contraire, comme principes mêmes d'intervention et de génération de connaissances scientifiques. » (p.195)⁹. A propos de cette difficulté, Plane (1999) évoque quant à lui « le mythe de la neutralité de l'intervenant-chercheur » (p.48).

En réponse à cette absence de neutralité, la distanciation du chercheur par rapport au terrain apparaît essentielle, alors que paradoxalement il y est impliqué (Susman et Evered 1978 ; Plane 1999 ; David M. 2002). Autrement dit, le chercheur peut s'autoriser à participer, sans oublier pour autant sa position apparemment intermédiaire entre son statut de chercheur, qu'il est avant tout, et celui d'intervenant. Le chercheur doit revêtir une certaine aptitude à composer avec cette position ambivalente appelant une certaine maturité pour garder la maîtrise de son projet de recherche.

Dans les formes collaboratives de R.A., le critère d'impartialité, dont l'absence est a priori suspecte en matière scientifique, peut avantageusement être remplacé par la notion de confiance, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'organisation (Pastorelli, 2000).

Il arrive que l'intervenant chercheur soit assimilé à un consultant par les membres de l'organisation où il intervient et par les autres chercheurs amenés à critiquer son travail. Cette difficulté est souvent évoquée dans la littérature. Les auteurs s'attachent donc à préciser en quoi leur travail se différencie de l'intervention d'un consultant.

Pour Martensson et al. (2004), la R.A., sous toutes ses formes, diffère du consulting traditionnel d'au moins trois manières : l'agent extérieur qui entre dans l'entreprise détient une expertise académique, le (s) chercheur(s) et le(s) praticien(s) travaillent comme des membres d'une équipe, cette équipe prend en compte les retours négatifs (échec de la résolution du problème) et accepte de réviser son expertise (apprentissage) lorsque c'est possible. Egalement dans une posture large concernant les types de R.A., Street et Meister (2004) situent la différence entre le chercheur acteur et le consultant au niveau des résultats de la recherche : ceux-ci doivent être d'un intérêt dépassant le seul contexte de l'étude et ils doivent être significatifs sur le plan théorique.

Dans les recherches de type ingénierique, portant sur l'élaboration et la mise en œuvre d'outils, le problème se trouve accentué. La question de la (non)rémunération des chercheurs se pose alors et Pastorelli (2000) considère que : « pour l'organisation, la plus-value de la démarche par rapport à une mission de conseil est que le chercheur, lui, n'arrive pas avec une grille de lecture que son impératif de rentabilité lui impose de vendre à l'organisation. Cela peut conduire les consultants à proposer un diagnostic non pas en fonction des symptômes, mais en fonction de la thérapeutique qu'ils ont à vendre. » (p.99)

2.1.4. La propriété des résultats de la recherche

Une autre difficulté du positionnement de la R.A. concerne la propriété de la conduite et des résultats de la recherche. Ces questions se posent avec une acuité accrue plus l'implication des acteurs de l'organisation dans le processus de la recherche a été forte mais elles ne sont pas l'apanage des formes de R.A. collaboratives. En effet, Lewin a soulevé, dès les fondements de la R.A. classique, la question du pouvoir des acteurs de l'organisation et relevé la difficulté pour le chercheur de rester maître de sa recherche.

Il faut comprendre que la R.A. est une construction collective d'un problème important pour les membres de l'organisation qui y sont confrontés. La formulation de ce problème passe par l'établissement d'une représentation de la situation commune au chercheur et à l'organisation. A propos de cette représentation partagée, dans une R.A. au sens de Lewin, ou encore dans une démarche relevant de l'Action Science au sens d'Argyris, il faut prendre en considération l'impact de « la vision et la visée du chercheur » qui « marquent alors de leur empreinte la représentation du problème à résoudre, et la participation des acteurs reste marginale. » (Allard-Poesi, Perret, 2004a, p.20). Dans ce cas, la formulation du problème pratique passe par sa traduction en une « problématique théorique prédéterminée ».

En revanche, si l'on adopte une démarche plus collaborative du type PAR, le problème résulte d'une véritable co-construction entre le chercheur et les membres de l'organisation. Evoquant une de ses propres expériences, David M. (2002) relève l'apparition de ce type de problèmes lorsque les membres de l'organisation ayant participé revendiquent un droit de regard sur ce qui doit être dit et sur la manière dont les résultats doivent en être présentés.

Il n'est pas possible d'éviter complètement ces difficultés. Une approche rigoureuse et l'adoption de la

démarche en connaissance de cause semblent être les meilleures armes du chercheur-acteur pour les affronter.

2.2. Les critères d'évaluation de la recherche action

Quelle que soit la forme de R.A. adoptée, leur manque de reproductibilité – *replicability* - (que peut notamment expliquer l'impact du contexte dans lequel ces recherches sont menées sur les résultats qu'elles permettent d'obtenir) est souvent relevé. A ce titre, certains auteurs s'interrogent quant à la validité scientifique et à la qualité des pratiques de R.A. (Reason, Bradbury, 2001 ; Greenwood, Levin, 1998). Cherchant à dépasser les clivages méthodologiques en donnant à toutes les démarches de R.A. un souci commun, celui d'être admises comme étant scientifiquement valides, certains chercheurs ont tenté de proposer des critères d'évaluation communs aux différents courants de la R.A. Toutefois, force est de constater que les fondements épistémologiques sur lesquels repose la R.A. sont divers et, que conséquemment, selon l'approche retenue par les chercheurs et la finalité donnée à leur recherche, la scientificité des travaux de recherche ne peut s'apprécier avec les mêmes critères d'évaluation. Dans cette perspective, pour que l'évaluation soit possible, les auteurs doivent se reconnaître clairement dans une approche plutôt qu'une autre or ce n'est pas toujours le cas (voir annexe E). Ce flou induit une difficulté à déterminer quels critères s'appliquent à leurs travaux et est préjudiciable à la façon dont sera perçue leur recherche. Pour toutes les formes de R.A. le chercheur doit adopter une démarche transparente, permettant l'évaluation de sa recherche et donc la reconnaissance de son caractère scientifique.

2.2.1. Les propositions de critères d'évaluation communs aux différentes formes de R.A.

Pour répondre aux critiques portant notamment sur le manque de reproductibilité de leurs démarches, les chercheurs invoquent souvent la richesse des données et des apports acquis grâce à l'implication forte du chercheur avec les praticiens.

Eden et Huxham (1996, 1999) rappellent que cette excuse ne suffit pas. Il n'est en effet pas question de considérer tout projet d'intervention dans une organisation comme étant une R.A. Ils ont défini un ensemble de quinze critères à respecter afin de faire de la R.A. une véritable démarche scientifique. Les auteurs eux-mêmes reconnaissent la difficulté que représente le respect de ces 15 critères et expliquent qu'ils ne doivent pas être pensés strictement. En fait, le chercheur doit s'efforcer de les approcher avec une rigueur manifeste.

Les critères portent à la fois sur le processus (mise en place de la R.A., critères de validité) et sur les résultats de la démarche R.A. (la génération de théorie et l'orientation fondamentalement pratique, c'est-à-dire clairement orientée vers l'action).

A titre d'exemple, et sans décrire l'ensemble des critères proposés par les auteurs (disponibles, en intégralité, dans l'annexe F), nous souhaitons mettre ici l'accent sur les quatre derniers qui insistent sur ce que la R.A. a de spécifique.

Dans la R.A., théorie et pratique sont méthodologiquement liées par la coopération entre le chercheur et l'organisation et par l'objectif de production de connaissance valide à la fois scientifiquement et pratiquement. Ainsi, la R.A. est apte à produire de nouvelles théories ou à enrichir les théories existantes. Pour qu'une R.A. soit jugée valide, il est alors essentiel que les résultats obtenus soient spécifiques, c'est-à-dire qu'ils ne puissent pas être obtenus par le biais d'autres méthodes (critère n°12)¹⁰. Les opportunités de trianguler les données apparues du fait de l'implication singulière du chercheur-intervenant doivent être pleinement exploitées dans la production théorique (critère n°13). La validité de la recherche ne peut s'apprécier qu'en tenant compte du contexte de la recherche (critère n°14). Enfin, les résultats de la recherche doivent intéresser un public plus large que les seuls acteurs engagés initialement dans le processus (critère n°15).

Nobre (2006) propose également quatre critères fondateurs, selon lui, de l'ensemble des démarches de la famille de la R.A :

- le principe de double complétude (le chercheur adopte, pour appréhender son objet de

- recherche, une approche systémique et une perspective temporelle)
- le principe d'interaction (la recherche et la production de connaissances se font en interaction avec le terrain),
- le principe de multi-positionnement théorique
- et le principe de double normativité (les deux catégories de principes auxquelles la R.A. est confrontée sont les principes scientifiques et les principes démocratiques).

Quel que soit le type de R.A., il explique les limites de la R.A. par deux éléments : la durée des recherches (négociation, implémentation et appropriation des outils, analyse des résultats) et l'ancrage contextuel des résultats qui en limite leur portée (comparaisons et généralisation difficiles).

Toutefois il situe sa démarche dans une perspective constructiviste ce qui nous amène à considérer les critères qu'il propose comme étant marqués par sa propre pratique de la R.A.

2.2.2. L'évaluation des R.A. visant la production de connaissances

Si la R.A. classique ou l'Action Science s'inscrivent dans une posture plutôt positiviste, les chercheurs réalisant des R.I. ou adoptant une démarche ingénierique (ancrage fort dans l'instrumentation) épousent généralement une posture constructiviste.

Malgré ces postures épistémologiques différentes, ces formes de R.A. partagent, nous l'avons vu, la finalité de produire des connaissances scientifiquement valides. Ils considèrent que c'est sur la scientificité de la démarche, c'est-à-dire principalement sur sa rigueur que cette finalité peut être atteinte. Les résultats qui se doivent d'être utiles ou actionnables le seront nécessairement si la démarche a été parfaitement conduite.

2.2.2.1. La rigueur de la démarche

Les auteurs justifient la validité de leur recherche sur les modalités de génération des résultats et donc sur la rigueur grâce à laquelle ils ont été obtenus. Sans prétendre faire l'inventaire exhaustif des dispositifs mis en place par les chercheurs pour attester de cette rigueur, nous allons nous attarder sur deux exemples de démarches.

Pour Pastorelli (2000), l'estimation de la validité académique des recherches à visée transformative doit se fonder sur l'examen de la démarche, et non pas sur le degré d'atteinte du résultat. La scientificité du contenu de la recherche, c'est-à-dire la légitimation des observations et des solutions proposées, implique la mise en place d'un dispositif permettant à la recherche d'être « auditée ». Il s'est doté de trois éléments favorisant l'objectivation de données subjectives : une instance de gestion (dans son cas, le comité rassemblant acteurs internes et externes de l'entreprise autour du projet), une instance de contrôle (son laboratoire de recherche et ses relations avec son directeur de recherche) et une mémoire (notes, enregistrements, comptes rendus assurent la traçabilité de la recherche). Pour renforcer la robustesse des résultats, cet auteur explique que deux stratégies sont envisageables. L'une consiste à multiplier les sites d'observation (la généralisation des résultats est donc accessible par un approche statistique des résultats) ; l'autre consiste à approfondir un cas (pour généraliser : toutes choses égales par ailleurs, les mêmes conditions devraient produire les mêmes résultats).

Argyris et Schön (1991 dans Allard-Poési et Perret 2004b) préconisent la rédaction du diagramme d'action pour répondre au trois objectifs que, selon eux toute R.A. doit s'efforcer d'atteindre (mise en valeur de l'actionnabilité des résultats, explication de leurs causalités, méthodologie permettant de faire le lien entre l'action du chercheur et les résultats, c'est la notion d'inférence causale). Ce diagramme d'action consiste en l'interprétation faite par le chercheur, suite à son immersion dans l'organisation et son analyse des informations collectées, des mécanismes d'action des acteurs. Soumettre son interprétation à la validation des praticiens lui permet de faire émerger des hypothèses concurrentes (d'autres facteurs que ceux qu'il a identifiés peuvent, selon les acteurs, expliquer leurs comportements) et de valider ou d'invalidier, suite à son action, le diagramme initial.

2.2.2.2. L'utilité des résultats

Si pour certains chercheurs, l'utilité des résultats va de soi dès l'instant où la démarche a été réalisée

avec la rigueur nécessaire, d'autres ont tout de même cherché à définir des critères permettant d'évaluer leurs résultats.

Parmi les objectifs académiques fixés par Justin (2004) à propos de la R.A. mono-site qu'il a conduite sur plus de 2 ans auprès d'une entreprise industrielle, on trouve l'applicabilité (conception de concepts, de théories et/ou de modèles pour produire des outils et des méthodes directement applicables par les acteurs du contexte étudié) et la transférabilité¹¹ (concevoir un cadre théorique pouvant se forger aux contacts de faits particuliers tout en étant suffisamment solide pour être applicable à d'autres).

La double normativité (théorique et pratique) de la R.A. implique d'évaluer les résultats sous ces deux angles. Ainsi, pour Justin (2004), un objectif académique de la recherche doit être la pertinence : il s'agit de définir une problématique pouvant contribuer, en « contexte », à la solution de problèmes auxquels sont confrontés des personnes, des groupes ou des institutions.

Pour l'ensemble des formes de R.A. centrées sur la production de connaissance, l'évaluation des connaissances produites est faite par les chercheurs eux-mêmes, l'évaluation par les praticiens n'étant pas sollicitée. C'est certainement un des éléments qui distingue le plus ces approches des démarches ayant pour finalité le changement des systèmes sociaux.

2.2.3. L'évaluation des R.A. visant la transformation des systèmes sociaux

Dans les R.A. de type collaboratives, la question de la validité et de l'utilité de la recherche n'est pas moins explicitement posée (McTaggart, 1998). Ce sont au contraire ces formes de R.A. qui génèrent les plus riches discussions au sein de la communauté des intervenants-chercheurs.

Dans le cadre des recherches en organisation, certains chercheurs (Susman, Evered, 1978 ; Oquist, 1978) préconisent l'adoption de positionnements épistémologiques différents du Positivisme. Ce changement implique la définition de nouveaux critères d'évaluation.

2.2.3.1. Le changement épistémologique

La PAR et la plupart des approches collaboratives se fondent sur des points de vue philosophiques tels que le Réalisme ou le Pragmatisme et sont en rupture avec le positivisme caractéristique de la R.A. selon Lewin. Il nous semble opportun de rappeler les fondements du Pragmatisme, ce dernier étant reconnu comme pertinent par de nombreux auteurs travaillant sur la R.A. dans son acception collaborative (Susman, Evered, 1978 ; Greenwood, Levin, 1998 ; Oquist, 1978). D'abord, tous les concepts humains se définissent par leurs conséquences : la théorie doit être pensée avant la recherche, un objectif théorique doit avoir été défini au risque de mener une recherche dépourvue de sens. Ensuite, la vérité réside dans des choses pratiques : le problème doit pouvoir être perçu dans des actions pratiques. Le principe de la recherche contrôlée est la troisième caractéristique : la pensée rationnelle est articulée avec l'action. Pour la RA, l'action pratique doit nourrir la théorie. Enfin, toute action humaine est socialement contextuelle: la RA doit être collaborative (Baskerville et al. 2004).

2.2.3.2. De nouveaux critères d'évaluation

Susman et Evered (1978) sont parmi les premiers chercheurs à proposer une redéfinition des critères d'évaluation de la R.A. La validité scientifique de la R.A. ne peut s'envisager qu'en changeant de perspective. Cela commence en préférant la compréhension à l'explication, le fait de faire se réaliser les choses à la prédiction, les conjectures à la déduction et l'induction, l'engagement au détachement et enfin l'action à la contemplation.

Assez naturellement, la visée des méthodes de R.A. collaboratives étant la production d'un changement social fondé sur l'accumulation de connaissances sur le système social et sur l'action, les chercheurs ont tendance à fonder la légitimité de leur travail au travers de la pertinence des résultats obtenus pour l'organisation où s'est produite l'intervention, c'est-à-dire sur l'utilité.

Argyris et Schön (1989) mettent en garde contre cette tendance des chercheurs mobilisant la PAR en soulignant qu'elle peut porter préjudice à la rigueur scientifique de la démarche. Iversen et al. (2004) précisent que les intervenants chercheurs qui fondent la pertinence de leurs résultats seulement sur son adéquation à une situation problématique particulière sont conduits à un ensemble de limites et d'échecs. D'abord, le manque d'impartialité du chercheur. Ensuite, le manque de discipline,

l'assimilation à du consulting et enfin la difficulté à généraliser les résultats (un critère d'évaluation devant être la possibilité de transférer les résultats à d'autres contextes). Ils posent alors l'ancrage théorique (critère également présent chez Denis et Tannery 2002) comme permettant d'assurer la rigueur et la pertinence de leur démarche de recherche. La restitution de la recherche doit rendre explicite comment les théories soutiennent la démarche et en quoi les résultats y contribuent.

On retrouve chez les tenants d'une R.A. collaborative le souci de mener leur recherche de sorte qu'elle puisse être auditée, exigence déjà rencontrée dans le cadre de la R.A. classique. La présentation de la recherche rend explicite l'origine des données collectées, les modalités de collecte et l'utilisation qui en est faite (critère de la documentation).

Une des distinctions fondamentales entre la R.A. classique et les R.A. collaboratives étant, dans ces dernières, l'implication forte des acteurs tout au long du processus de la recherche, la présentation des modalités de collecte des données et de production des résultats doit permettre de voir explicitement où, quand et comment cette implication s'est faite et avec quelles conséquences sur la recherche. Ainsi, le critère du contrôle pose les modalités de l'interaction chercheur-praticien, définit qui contrôle le processus et jusqu'à quel point les contrôles sont formalisés (Iversen et al. 2004).

Street et Meister (2004) ont proposé une liste très précise des critères par lesquels ils estiment que leur P.A.R. doit être évaluée. Elle apparaît très complète et englobe une partie des éléments précédemment discutés (notamment certains des critères généraux d'Eden et Huxham). Elle présente également l'intérêt de situer la PAR par rapport à l'ensemble plus large des recherches qualitatives.

Tableau 1. Questionnement épistémologique dans des travaux de recherche anglophones mobilisant la R.A. (d'après Street et Meister, 2004)

Critères pour la recherche qualitative	Critères souhaités pour la PAR
Crédibilité : fidèles descriptions ou interprétations d'une expérience humaine que les personnes vivant cette expérience pourraient immédiatement reconnaître	Les observations sont enregistrées et analysées de façon interprétative. Elle contient une réflexion critique sur comment les données ont été socialement construites au travers de l'interaction de l'équipe de recherche. Les points de vue des parties-prenantes sont comparés et contrastés. La recherche pourrait avoir lieu dans une situation sociale multivariée. La crédibilité est établie à travers la triangulation de l'information depuis de multiples sources de données. Une quantité suffisante de données doit être collectée pour obtenir une riche compréhension en profondeur. Les changements dans l'environnement social sont analysés. On s'attend à ce que les rôles des participants changent au cours du temps.
Ajustement (transférabilité) : les résultats s'ajustent à des contextes hors de la situation étudiée	La recherche doit mettre en lumière la structure théorique qui explique comment les actions conduites ont conduit à l'issue favorable. Des détails concernant les changements survenus doivent être reliés à des concepts généraux pour expliquer la nature des changements et pourquoi ils sont survenus. L'objectif de la recherche est d'étendre la compréhension d'un problème.
Auditabilité : un autre chercheur peut clairement suivre « la piste de décision » utilisée par le chercheur	Les futurs chercheurs peuvent clairement suivre cette piste de décision.
Confirmabilité : engagement à chercher les éléments à connaître dans l'intérêt de la vérité	Les actions des participants directs à la recherche interviennent dans le cadre de la recherche. La PAR respecte le principe d'interaction entre les chercheurs et les sujets. Les chercheurs cherchent à impliquer activement les principales parties prenantes. La collecte des données inclut de l'observation participante. Les chercheurs développent le contexte de recherche en observant l'environnement et comment vivent et travaillent les acteurs qui y évoluent.

3. Recherche action en contexte de création d'organisation : réflexions et retour d'expérience

Les deux premières sections visaient à situer la R.A. dans l'ensemble des démarches de la même famille et à en comprendre à la fois les principes fondateurs, les nuances et les limites. Cette troisième section porte sur son utilisation dans le domaine de l'entrepreneuriat, plus exactement dans le cadre de la création d'une organisation qui est un des paradigmes de ce domaine (Verstraete, Fayolle, 2005) et plus encore au cas de la création d'entreprise puisque l'expérience que nous avons de la R.A. s'y inscrit. Dans une première section, en considérant notre cadre de travail, il nous faut revenir sur les caractéristiques communes à toutes les formes de R.A. (3.1) : l'ancrage dans la résolution d'un problème important pour l'organisation, la nature cyclique du processus de R.A. Une réflexion spécifique sur la possibilité de mener une R.A. dans le cadre d'une entreprise en cours de création sera proposée. Nous reviendrons ensuite sur les éléments permettant de distinguer les différents types de R.A. (3.2), à savoir le rôle de l'intervenant chercheur, le degré d'implication des acteurs dans la recherche et les critères d'évaluation. Enfin, nous soulignerons, au travers de deux exemples de problématiques en entrepreneuriat, la richesse qu'il peut y avoir pour ce domaine de recherche à mobiliser différentes formes de R.A. (3.3).

Tout au long de cette section, le propos est illustré par des exemples issus de notre pratique de la R.A. Cette pratique relève d'une démarche de type ingénierique et, à ce titre, les exemples donnés ne permettront pas de montrer concrètement ce qu'une approche de type collaborative pourrait, par exemple, apporter en entrepreneuriat.

3.1. Les caractéristiques « universelles » de la R.A. à l'aune du paradigme de la création d'organisation

La R.A., sous toutes ses formes, se trouve engagée lorsqu'un problème important pour une organisation est mis au jour et qu'un chercheur s'engage auprès d'elle pour le résoudre (3.1.1). Le processus entrepreneurial amène les entrepreneurs fondateurs d'une organisation nouvelle à faire face à de nombreuses difficultés successives. La R.A. apparaît à ce titre pertinente pour travailler avec des porteurs de projet. Par ailleurs, le processus de la création d'entreprise, loin d'être linéaire, est itératif (Verstraete, Saporta 2006) ce qui n'est pas sans rappeler la nature cyclique de toute RA. (3.1.2). Il nous semble dès lors important de montrer comment ces deux cycles peuvent s'articuler dans le cadre d'un protocole de recherche. Enfin, le statut de l'entrepreneur, en phase de création, conduit à s'interroger sur la légitimité de la R.A. pour l'étudier puisque la R.A. s'applique traditionnellement à des organisations existantes (3.1.3).

3.1.1. Les porteurs de projet et les problèmes inhérents au processus de création d'entreprise

L'ancrage de la R.A. dans la résolution de problèmes importants pour les entreprises la rend pertinente pour la recherche en entrepreneuriat. En effet, dès son origine, c'est-à-dire au cours du processus de création d'entreprise, l'entrepreneur est en permanence confronté à des problèmes. La recherche d'une idée, l'identification d'opportunités d'affaires, l'élaboration du Business Model et de la vision stratégique, la rédaction du Business Plan sont autant d'étapes par lesquelles passe tout porteur de projet (Verstraete, Saporta, 2006). Les difficultés qu'il rencontre l'amènent parfois à chercher auprès de personnes extérieures (consultants, pépinières...) du soutien pour y faire face.

La R.A. apparaît comme une démarche adéquate pour permettre à des chercheurs de travailler auprès de porteurs de projet. Il paraît difficile, pour un chercheur, d'approcher les entrepreneurs et de les étudier au cours de leur parcours de création sans être impliqué. Si cette remarque touche particulièrement le chercheur en sciences de gestion au regard des problèmes que rencontre le créateur (ex : déceler l'opportunité d'affaires, concevoir ce que peut être son business model, rédiger un plan d'affaires), elle nous semble pouvoir être étendue à toutes les disciplines étudiant la création d'entreprise par une proximité forte avec le créateur car celui-ci est en mouvement permanent pour mettre au point son

projet. Assez spontanément, il appelle le chercheur dans les problèmes qu'il rencontre. Il ne s'agit pas de dire ici que l'implication du chercheur est obligatoire mais que la R.A. semble particulièrement pertinente aussi pour ces raisons. La R.A. fournit aux chercheurs du domaine un cadre méthodologique leur permettant d'intervenir auprès de créateurs d'entreprise tout en maintenant la distance requise à la production de connaissances scientifiques. Cette intervention visant à faire bénéficier les entrepreneurs de l'expérience d'autres entrepreneurs et de réflexions issues de travaux académiques peut prendre deux formes : une intervention directe auprès d'entrepreneurs ou une intervention auprès de structures d'accompagnements.

De façon plus concrète, rappelons que les problèmes auxquels le chercheur contribuera à trouver des solutions pourront avoir été formulés par le porteur de projet (dans une approche collaborative de la R.A.) ou soulevés par le chercheur (dans une approche classique de la R.A.).

Illustration 1

Dans le cadre de notre recherche doctorale (Jouison, 2008), nous avons été amenée à réaliser plusieurs R.A. s'inscrivant plutôt dans le cadre des recherches de type ingénierique. Nous avons travaillé avec 7 porteurs de projet sur le thème de l'élaboration de leur *Business Model*. Un problème générique, commun à l'ensemble des entrepreneurs, avait été préalablement défini, celui du rassemblement des ressources nécessaires au lancement du projet. Sa formulation nous a permis d'approcher le terrain et d'obtenir l'attention des entrepreneurs. Au cours de la phase de négociation, ce problème initialement soulevé a été retravaillé, en quelque sorte spécifié avec chacun des entrepreneurs afin qu'ils acceptent pleinement notre intervention dans leur projet.

Par exemple, dans le cas Ecol'eau (projet de création d'un bureau d'études spécialisé dans la gestion et la récupération des eaux pluviales), la créatrice ne disposait pas des compétences en ingénierie indispensables pour légitimer son activité. Son problème spécifique était donc l'identification puis le rassemblement des ressources humaines (associés, salariés) nécessaires à sa future entreprise.

3.1.2. Le cycle de la R.A. en contexte de création d'entreprise

La dimension « processuelle » de la R.A. n'est pas sans rappeler le processus de la création d'entreprise. La dimension cyclique est également un point commun aux différentes tentatives de modélisation du processus de création d'entreprise. En raison du caractère itératif de ce dernier, l'entrepreneur, par une succession « d'essais et d'erreurs », précise progressivement son projet d'affaires. Aborder l'entrepreneur avec une démarche cyclique semble une approche adéquate. Une démarche de R.A. implique de parcourir à plusieurs reprises le cycle et peut impliquer l'identification et la résolution de plusieurs problèmes différents. L'observation du processus entrepreneurial au travers de la résolution d'un ensemble de problèmes différents et tous aussi essentiels aux yeux de l'entrepreneur lui-même peut s'envisager au travers d'une R.A.

Illustration 2

Dans le cas de Mme Ecol'eau, différents problèmes successifs se sont présentés auxquels notre protocole a cherché à apporter des réponses en mobilisant le concept de Business Model pour accompagner la créatrice. Parmi ces problèmes, on peut citer : la recherche d'un associé, l'acquisition de connaissances sur le marché et ses acteurs, le recrutement d'ingénieurs... Il est important de noter que nous n'avons pas parfaitement respecté toutes les étapes du protocole à chaque nouveau cycle. Ainsi, il n'y a pas eu, par exemple, re-négociation systématique avec la créatrice à l'apparition de chaque nouveau problème.

Une concordance apparaît entre le système-client au cœur du protocole de R.A. (Susman et Evered, 1978) et la proposition de Julien et Bruyat (2001) d'opérer un glissement quant à l'objet d'étude en entrepreneuriat afin de produire des savoirs actionnables (voire des outils) destinés aux entrepreneurs. Il convient de ne pas étudier l'entrepreneur seul mais de mettre au centre des travaux de recherche l'entrepreneur et la valeur générée par sa création qu'il s'agisse d'une entreprise nouvelle ou d'une

innovation. On retrouve ici une vision « symbiotique » de l'entrepreneur et de son organisation (Verstraete, 2003) qui est en parfaite adéquation avec la notion de « système » qui constitue l'objet d'étude de la R.A., le système englobant effectivement l'organisation et ses acteurs (Susman, Evered, 1978).

Illustration 3

Dans le cadre de la restitution de notre recherche, nous avons du, pour des questions de confidentialité des données, rendre anonymes les cas sur lesquels nous avons travaillé. Le choix des pseudonymes que nous avons attribué aux entrepreneurs est le reflet de la place centrale accordée à la symbiose entrepreneur-projet au cœur de notre protocole de R.A. Nous les avons spontanément formés à partir de la nature de l'activité que les porteurs de projet souhaitaient développer :

- Mme Ecol'eau (projet de bureau d'études spécialisé dans la gestion des eaux pluviales),
- Mme Bento (fabrication et commercialisation sur place, en livraison ou à emporter de plateaux repas japonais appelés bento),
- M. Fruitséché (développement et commercialisation d'un appareil de mesure du taux d'humidité dans les fruits séchés),
- ou encore M. Citoyen (création d'un site Internet d'information éco-citoyenne locale gratuite)...

3.1.3. L'application de la R.A. dans le cadre d'une entreprise non encore créée

Une R.A. est habituellement conduite dans des entreprises existantes, et doit impliquer plusieurs acteurs de l'organisation, apportant une complexité supplémentaire à cette dernière pour une durée limitée (David A., 2001).

Si on considère que l'entreprise n'existe qu'à partir de sa création au sens juridique du terme, la R.A. ne semble pas compatible avec le contexte de la création d'organisation.

Cependant, on peut considérer l'organisation comme étant « autant l'action d'organisation qu'une entité organisée résultant de cette action » (Verstraete, 2003, p.19). Selon cette conception, le chercheur compose avec la polysémie du terme organisation pour comprendre le phénomène entrepreneurial. Les ressources nécessaires collectées et les rencontres avec ceux qui les possèdent (les stakeholders potentiels) pour les obtenir témoignent d'une organisation en mouvement (ce qui veut aussi dire que différents acteurs pourraient donc être impliqués dans une R.A. tels que des associés, des investisseurs, des conseillers, ...). L'agencement des ressources dans la mise au point du projet constitue également une manifestation d'une organisation naissante. Si l'on adopte cette lecture, il apparaît que la R.A. peut s'appliquer pour des recherches portant sur la création d'entreprise. L'organisation (au sens juridique) n'existe pas encore mais vit déjà dans les actes de l'entrepreneur, actes dont il est capable de rendre compte et sur lesquels il est en mesure de réfléchir et d'apprendre. Il est difficile de dater précisément le début du phénomène entrepreneurial (Verstraete, 1999) mais les auteurs du domaine reconnaissent son existence par son émergence (Gardner, 1995) ou son impulsion (Verstraete, 2003) antérieure à l'institutionnalisation de l'entité qui en naît.

Dans le cas où la R.A. n'impliquerait que le chercheur et l'entrepreneur (voire l'équipe entrepreneuriale), la relation s'établissant entre eux n'est pas sans rappeler les relations chercheur-acteur de l'entreprise étudiées par Martensson et Lee (2004) dans le cadre de la R.A. dialogique (appartenant à la famille des R.A. critiques). En effet, telle qu'ils la conçoivent, cette dernière « délocalise » un peu l'étude, les rencontres en face à face se déroulant en dehors du cadre de travail du praticien impliqué dans la recherche. Il n'y a donc pas d'observation in situ de l'organisation, seulement des échanges verbaux à son sujet. Cette variante de la R.A. ressemble à ce que nous avons pu vivre dans le cadre de nos rencontres en face à face avec les porteurs de projet. Toutefois, il convient de rappeler qu'en entrepreneuriat, le terme « organisation », au même titre que le terme « entreprise », peut être abordé tant comme l'action d'organiser que comme l'entité pouvant résulter de cette action (Verstraete 2003). Nous défendons donc l'idée selon laquelle nous avons pu étudier la dynamique organisationnelle ce qui

ne nous semble pas moins pertinent que d'étudier l'organisation au sens de l'entité.

Illustration 4

Du fait de l'inscription de notre protocole de recherche dans une démarche de type ingénierique, nous tenons à préciser que nous n'avons constaté qu'a posteriori une certaine ressemblance avec la R.A. dialogique de Martensson et Lee (2004). La finalité de notre recherche n'étant pas la même, le parallèle que nous établissons ici ne concerne que les modalités pratiques de nos rencontres avec les entrepreneurs. Ainsi, nos rencontres avec les entrepreneurs, puisque l'organisation au sens juridique du terme n'était pas encore créée, se déroulaient soit à l'université, soit au domicile des porteurs de projet. Les discussions en face à face que nous avons eues avec eux (leur nombre variant entre 6 et 11 séances de 3 heures environ) nous ont permis de nous imprégner progressivement de leurs projets et d'acquérir une compréhension fine des difficultés qu'ils rencontraient. Les séances comportaient deux temps. Le premier, consacré au récit des événements survenus depuis notre rencontre précédente, visait à compenser l'absence d'observation en situation¹² des entrepreneurs et à détecter les problèmes sur lesquels nous allions pouvoir intervenir. Pendant le second temps, nous mobilisions des grilles de questions, des matrices fondées sur le concept de Business Model en les adaptant aux problèmes spécifiques des entrepreneurs pour les accompagner dans leur résolution.

3.2. Les caractéristiques « discriminantes » de la R.A. à l'aune du paradigme de la création d'organisation

Selon la forme de R.A. retenue, la place du chercheur en contexte de création d'organisation mérite d'être discutée tant sur le rôle qu'il peut être amené à jouer (3.2.1) que sur les questions soulevées par son absence de neutralité (3.2.2). Les critères permettant l'évaluation d'une R.A. conduite dans ce contexte méritent également une attention particulière (3.2.3). Les réflexions présentées ici ne sont pas exhaustives : il incombe à chaque chercheur de les mener dans le contexte spécifique de sa recherche.

3.2.1. Le rôle du chercheur dans une R.A. en contexte de création d'organisation

Si l'intervention en contexte de création d'entreprise amène le chercheur à agir en contact direct avec des porteurs de projet, il devra veiller à se positionner clairement dans une démarche académique et à ne pas laisser s'instaurer une relation strictement consultant-client entre lui et les porteurs de projet avec lesquels il sera amené à travailler. Dans le cas où la recherche viserait à mettre au point des outils (approche ingénierique) destinés à être utilisés par les entrepreneurs ou par leurs accompagnateurs, ce problème risque de s'accroître. Ce sera également le cas dans les approches collaboratives où l'implication forte des entrepreneurs dans toutes les étapes du protocole de la recherche va renforcer les liens entre eux et le chercheur.

Dans notre propre mobilisation de la R.A. nous avons été confrontée à cette question, comme nous le soulignons dans l'illustration 5. Les frontières entre R.A. et consulting ne sont peut-être pas aussi strictes qu'il y paraît et le débat à ce sujet pourrait être de nouveau lancé sur les éventuels recouvrements entre les deux rôles (ex : résolution de problèmes, apport d'expertise, utilisation d'outils...).

Toutefois, plusieurs éléments sont susceptibles d'aider à les distinguer. Par exemple, le chercheur peut faire le choix de ne travailler qu'avec des porteurs de projet bénéficiant d'un accompagnement par ailleurs afin de ne pas être leur seul interlocuteur au cours du processus entrepreneurial. Egalement, l'absence d'une rémunération en échange de l'intervention du chercheur obligera à discuter avec l'entrepreneur, au cours de la phase de négociation de la recherche, de ses propres attentes quant à la R.A. : la démarche ressemblera à un échange de type gagnant-gagnant et les modalités de l'intervention pourront être régulièrement rappelées. Par exemple, les porteurs de projet avec qui nous avons travaillé ont très rapidement perçu, dans la recherche proposée, un intérêt pour le montage de leur projet et se sont tout aussi rapidement (et de façon systématique) demandé ce que nous avions, nous, à gagner dans cet échange. Nous avons alors été amenée à leur expliquer les modalités de valorisation de notre travail de recherche nécessitant leur autorisation quant à l'utilisation des données issues de leurs cas dans notre thèse dans un premier temps puis dans des publications à l'instar de celle-ci ou encore dans des contenus pédagogiques.

3.2.2. Neutralité et distanciation du chercheur-acteur en contexte de création d'entreprise

Si l'on s'attache à étudier l'entrepreneur en tant que porteur de projet, la R.A. apporte une solution à un frein sans doute fondamental que nous avons déjà évoqué. En effet, étudier de façon neutre un projet de création s'avère particulièrement difficile. L'entrepreneur, lors du processus qui le conduira à impulser une nouvelle organisation, s'entoure de différents acteurs (proches, accompagnateurs...) dont il obtient aide et conseils. En apparaissant dans l'entourage de l'entrepreneur, comment un chercheur peut-il garantir qu'il restera seulement observateur du processus ? En effet, dans sa quête de soutien, l'entrepreneur va voir en lui un interlocuteur potentiel. Ceci paraît d'autant plus évident que pour pouvoir l'observer, le chercheur aura été dans l'obligation de se présenter à l'entrepreneur et de lui exposer l'objet de sa recherche. Son statut de chercheur en entrepreneuriat risque d'inciter l'entrepreneur à se tourner vers lui pour trouver des réponses à ses questions. Si le chercheur accepte de répondre aux interrogations de l'entrepreneur étudié, on ne peut pas exclure de l'étude l'influence qu'aura eu son intervention sur l'organisation en devenir. Ce qui, présenté ainsi, s'assimile à un biais est pleinement assumé dans le cadre de la R.A. : le chercheur intervient volontairement dans le processus entrepreneurial et en profite pour l'étudier.

Si l'intervention se situe au sein d'une structure d'accompagnement ou de toute autre institution/entreprise concernée par la création d'entreprise, le chercheur se trouvera dans une situation « classique » de R.A., agissant avec les acteurs d'une organisation existante. En revanche, si l'intervention est réalisée directement auprès de porteurs de projet, la distanciation de l'intervenant chercheur va être plus complexe. Une relation de confiance très forte pourra s'établir entre les deux acteurs, indispensable au bon déroulement de l'action, mais rendant parfois inconfortable la position du chercheur. En effet, notre expérience nous a montré que ce dernier tend à devenir, du point de vue de l'entrepreneur, une véritable partie prenante du projet et la frontière entre son domaine d'intervention et l'ensemble large des attentes du porteur de projet peut s'avérer poreuse. Faute de pouvoir éviter complètement cette difficulté, le chercheur doit aborder sa démarche en connaissance de cause. Rappelons que cette difficulté se trouvera posée avec plus d'acuité pour les R.A. collaboratives.

Illustration 5

Notre choix d'intervenir auprès d'entrepreneurs porteurs de projets de création d'organisation nous a fait sentir la nécessité de définir clairement les contours de notre action afin de ne pas être assimilée à un accompagnateur. Nous avons, pour cela, pris quelques précautions. Pour commencer, pour trouver les cas, nous sommes passés par des structures d'accompagnement. Les entrepreneurs étaient donc suivis par d'autres agents sur les éléments tels que l'étude de marché ou encore la rédaction du business plan. Nous avons, également, dès la phase de négociation, évoqué avec les entrepreneurs les objectifs que nous poursuivions en matière de recherche en réponse, notamment, à leurs questions quant à notre intérêt à les aider gratuitement comme nous le proposons. Enfin, nous n'avons pas pu éviter de répondre à des attentes dépassant le cadre de notre recherche (par exemple : aide à la rédaction d'outils de communication ou du business plan). Nous avons essayé de limiter le temps consacré à ces demandes annexes des entrepreneurs et nous avons tenté, lorsque c'était possible, de les rapprocher de notre thème de travail. Par exemple, concernant les outils de communication, nous avons accepté d'aider certains entrepreneurs à rédiger des textes présentant leur concept mais nous avons profité de cette demande pour approfondir la réflexion sur le cœur de l'offre de leur affaire, étape essentielle dans la conception d'un business model.

3.2.3. Validité de la recherche action en contexte de création d'entreprise

Sans situer les propos suivants dans une posture épistémologique plutôt qu'une autre, l'objectif est de montrer ici que la mobilisation de la R.A. dans le contexte de la création d'entreprise est en adéquation avec certains des principaux critères de validité précédemment soulignés.

Par le biais de la R.A., le chercheur peut avoir accès à des données empiriques originales sur les étapes préalables à l'existence d'une entreprise puisqu'elles sont recueillies en situation et non a posteriori

comme le permettraient d'autres méthodes qualitatives telles que les études longitudinales ou historiques. Cette démarche permet notamment d'éviter les biais inhérents aux limites de la mémoire des individus qui fait que les récits d'événements appartenant au passé risquent d'être influencés par ce qui a été vécu ou réfléchi depuis par les acteurs interrogés et dont certains détails risquent d'avoir été oubliés (Davidsson, 2003). Pour comprendre le processus entrepreneurial, il convient de rencontrer les entrepreneurs avant que l'entité organisationnelle existe. La R.A. est un cadre privilégié pour les recherches portant sur le processus entrepreneurial car elle fournit aux chercheurs un statut leur permettant de travailler aux côtés d'entrepreneurs, acteurs porteurs de projet d'organisation susceptibles rencontrant à ce titre des problèmes qu'une approche scientifique peut aider à résoudre, favorisant la collecte d'informations inédites car collectées en situation sur le processus de création.

Illustration 6

Dans le cadre de notre recherche, notre démarche participante nous a permis d'approcher les porteurs de projet et d'accéder à des connaissances qu'aucune autre attitude de recherche n'aurait permis d'obtenir. En effet, la confiance induite par le protocole de recherche entre les entrepreneurs et nous a conduit ceux-ci à nous révéler des aspects de leur parcours de création qu'ils jugeaient « confidentiels ». Ainsi, des expressions telles que « C'est bien parce que c'est vous que je raconte tout ça » (Mme Bento), « Vous voyez, je vous dis tout » (Mr FruitSéché), « Il n'y a qu'avec vous que je peux parler de ça » (Mr Citoyen), n'étaient pas rares. Ceci a contribué à l'acquisition de connaissances inédites sur l'élaboration et sur la nature d'un modèle d'affaires, questions qui étaient au cœur de notre recherche.

Les questions de pertinence de la recherche et de validité de la démarche se voient posées avec une priorité différente selon que l'on se positionne dans le courant classique de la R.A. ou dans le courant collaboratif. Le chercheur, pour être évalué avec des critères adaptés à sa démarche, doit se positionner clairement dans l'ensemble des méthodes.

Illustration 7

En adéquation avec les démarches des chercheurs ayant mené des recherches intervention, pour démontrer la valeur scientifique de notre recherche, nous avons principalement veillé à ce qu'elle puisse être « auditée ». Nous avons donc soigneusement décrit notre protocole de recherche, fourni l'intégralité des données collectées et précisé les modalités de retraitement et d'analyse de ces données ayant permis d'arriver aux résultats avancés. Notre objectif était de permettre au lecteur/évaluateur de notre travail d'en suivre, pas à pas, le cheminement. Egalement, la pertinence des résultats a été soulignée en montrant les apports et apprentissages pour les entrepreneurs. Enfin, la dimension théorique n'a pas été oubliée. Un travail préalable de conceptualisation de notre objet de recherche, le business model, a été réalisé et le retour à la théorie a été souligné dans les résultats, puisque ces derniers ont permis d'affiner la conceptualisation initiale. Signalons que cet effort de conceptualisation a fait l'objet d'un travail en commun avec notre directeur de recherche (Jouison et Verstraete, 2008 ; Verstraete et Jouison-Laffitte, 2009a).

3.3. Les autres méthodes de la famille de la R.A. et la recherche sur la création d'entreprise

Les R.A. de type ingénierique (3.2.1) et collaborative (3.2.2) peuvent apporter des résultats d'une grande richesse sur différents types de problématiques inhérentes au contexte de la création d'organisation. Ce ne sont pas les seules approches qui peuvent être mobilisées mais elles nous paraissent particulièrement emblématiques et soulignent clairement la pertinence de la R.A. pour la recherche en entrepreneuriat.

3.3.1. La création d'entreprise et le besoin d'outils

La vocation opératoire (expression empruntée à Martinet, 2001) des résultats de la recherche en entrepreneuriat est un objectif récurrent. En effet, pour des raisons à la fois politiques – volonté gouvernementale d'encourager la création et la reprise d'entreprise ou encore l'innovation – et humaines – le besoin évident de soutien des entrepreneurs –, les chercheurs en entrepreneuriat se sont attachés à

répondre à des questions telles que : comment favoriser les comportements entrepreneuriaux ? Comment aider les entrepreneurs dans les processus qu'ils accomplissent (lancement d'entreprise, de nouveaux produits, internationalisation, reprise...) ?

Pour ce faire, ils ont étudié des populations d'entrepreneurs en essayant de déterminer leurs caractéristiques, d'identifier leurs difficultés, de comprendre leurs mécanismes de résolution de problèmes... Avec l'objectif, pas toujours atteint, de pouvoir permettre à d'autres entrepreneurs de bénéficier de l'expérience de leurs pairs en leur fournissant des outils adaptés à leurs problématiques.

La R.A. est une démarche opératoire par définition puisque la démarche commence par l'identification d'un problème et s'appuie sur la construction d'une solution par la collaboration du chercheur et des membres de l'organisation. Dans une approche plus ingénierique, la R.I. se caractérise par sa capacité à produire des outils adaptés aux entreprises. Cette construction instrumentale, en contexte de création d'entreprise, peut être pensée dans le cadre d'une intervention directe auprès de porteurs de projet. Dans cette perspective, la phase d'apprentissage du cycle de la recherche peut être caractérisée par une appropriation des outils par les porteurs de projet. La démarche de R.I. peut également se faire dans le cadre d'une intervention auprès de structures d'accompagnement, ces dernières étant au contact des besoins des entrepreneurs sont en mesure de co-construire avec le chercheur des outils adaptés aux problèmes des porteurs de projet.

Illustration 8

A l'issue de notre recherche, nous avons pu apporter de nouvelles connaissances sur le concept de Business Model, tant sur sa nature que sur la façon dont il s'élabore au cours du processus entrepreneurial. Notre intervention a, dans le même temps, aidé des porteurs de projet à résoudre les problèmes qu'ils rencontraient concernant le rassemblement des ressources nécessaires au lancement de leur activité. Nous avons mobilisé le concept de Business Model auprès d'eux pour en étudier l'opérationnalité. Nous n'avons toutefois pas été jusqu'à son opérationnalisation. Pour y parvenir, une voie possible est le développement d'un protocole de recherche intervention au sein d'une structure d'accompagnement avec l'objectif de développer et expérimenter un outil d'aide à la mise au point du Business Model.

3.3.2. La création d'entreprise et la pédagogie

La recherche en entrepreneuriat s'est souvent intéressée à la question de la formation à l'entrepreneuriat tant auprès d'étudiants à qui l'on souhaite donner le goût d'entreprendre qu'auprès de porteurs de projet à qui il convient de donner les moyens de réussir leur parcours de création. Par ailleurs, les démarches de R.A. en contexte pédagogique sont nombreuses.

Ces deux constats permettent d'expliquer l'existence de démarches relevant de la R.A. à visée pédagogique dans le cadre de l'enseignement de l'entrepreneuriat (Sita, 2003 ; Falque, 2004 ; Jouison et Verstraete, 2008). L'enseignement dans ce domaine est souvent riche en innovations pédagogiques. Les enseignants les mettant en œuvre étant parfois des chercheurs, ils établissent des processus de test et d'amélioration du contenu de leurs formations qui s'inscrivent naturellement dans le cadre de la R.A. pédagogique. Les expériences donnent ensuite lieu à des publications académiques qui visent à diffuser les résultats et permettre à d'autres organismes de formation de bénéficier des innovations ayant fait leurs preuves.

Ces initiatives scientifiques constituent un véritable enjeu d'actualité : dans le contexte morose du marché de l'emploi, les signaux en direction des entrepreneurs sont nombreux de la part des instances politiques et les initiatives encourageant les comportements entrepreneuriaux se multiplient.

Discussion - Conclusion

Un regard plus attentif sur le contexte francophone¹³ de la recherche en entrepreneuriat met à jour une percée de cette approche méthodologique dans le domaine.

Paturel (2004), dans son état des lieux des thèses en entrepreneuriat (l'étude a porté sur 22 thèses

soutenues entre 2000 et début 2004), faisait le constat suivant : « La recherche action ou intervention n'est manifestement pas usitée dans notre spécialité sur les années exploitées en raison du temps qu'elle exige pour sa mise en place, difficilement compatible avec le délai de réalisation d'une thèse (3 ans), et peut-être également du fait de la difficile séparation de la personne même de l'entrepreneur de l'organisation qu'il crée ou reprend (accentuation en conséquence du problème de la confidentialité) ». (p.60).

Quelques exemples viennent aujourd'hui nuancer ce propos quoique toujours valable. Il est intéressant de constater qu'ils sont presque tous issus de recherches spécifiquement ancrées dans le contexte de la création d'entreprise.

En effet, une première exception est la soutenance de la thèse de Lévy-Tadjine (fin 2004), d'ailleurs dirigée par Paturel. Cette dernière porte sur l'accompagnement des entrepreneurs issus de l'immigration et le chercheur a réalisé une recherche de type R.A. auprès d'un organisme d'accompagnement à la création d'entreprise.

La Revue de l'Entrepreneuriat qui publiait le constat de Paturel en 2004 a accueilli dans ses pages en 2006 un article portant sur l'entrepreneuriat collectif et s'appuyant sur une recherche action auprès de Coopératives d'Activité et d'Emploi (Veyer, Sangiorgio, 2006). Dans les actes des conférences de l'Académie de l'Entrepreneuriat, jusqu'en 2005, aucune R.A. n'avait été retenue par les évaluateurs du congrès. En 2005, Lagarde annonce son intention d'aborder une problématique de gestion d'un nouveau dispositif d'accompagnement en contexte néo-rural. Gaillard-Giordani expose les résultats d'une R.A. conduite pendant 5 ans auprès d'une jeune entreprise centrée sur les processus entrepreneuriaux. En 2007, Toutain évoque, sans la décrire, une R.A. sur le concept de compétence entrepreneuriale ouvrant une discussion sur le rôle de l'accompagnement dans le développement de l'entrepreneuriat. A la fin de leur communication, Frugier et Bousnane (2007) annoncent leur projet de poursuivre leur recherche par une étude sur l'évaluation de la formation des jeunes à l'entrepreneuriat au travers d'une R.A.

Blanc (2000), dans une recherche visant à améliorer les pratiques d'accompagnement des créateurs d'entreprise, a conduit différentes R.A. auprès d'entreprises en phase de démarrage. Pour justifier son approche, il précise : « Les savoirs théoriques apportés par le chercheur sont communiqués au créateur et combinés aux savoirs pratiques communs aux deux parties. Ils vont permettre d'agir sur l'organisation et sont immédiatement testés dans l'action. » (p.4).

Fayolle et Bruyat (2002) développent ce qu'ils appellent une nouvelle forme de R.A. impliquant trois catégories d'acteurs : les chercheurs, les entrepreneurs et leurs accompagnateurs. L'objet de cette méthode est de fournir aux deux dernières catégories d'acteurs des outils efficaces. Les auteurs défendent leur approche : « Si une théorie du phénomène entrepreneurial ne peut venir que d'une association et d'une confrontation d'approches et de méthodes, déductives/inductives, qualitatives/quantitatives, la priorité doit être donnée aujourd'hui à l'utilisation de méthodes inductives et de recherches longitudinales ancrées dans des terrains rigoureusement sélectionnés et conçues pour permettre l'accumulation d'observations scientifiques au cœur des processus entrepreneuriaux. » (p.21)

Ainsi, il apparaît que l'utilisation de la R.A. pour accompagner ou former à la création d'entreprise, qu'il s'agisse d'étudiants ou de porteurs de projet, n'est finalement pas rare (Sita, 2003 ; Falque, 2004 ; Jouison et Verstraete, 2008 ; Verstraete et Jouison-Laffitte, 2009a ; Verstraete et Jouison-Laffitte, 2009b).

On peut comprendre la réticence des chercheurs d'un domaine, parfois qualifié d'encore jeune en contexte francophone, à adopter une démarche a priori peu orthodoxe comme la R.A. Ce sentiment peut se trouver conforté par le constat de la faible représentation des démarches qualitatives dans les revues à comité scientifique (en particulier les revues anglo-saxonnes) – que peut notamment expliquer l'existence de critères d'exigence des évaluateurs méconnus des auteurs (Savall et al. 2008) - , face aux doutes émis quant à la validité scientifique des résultats produits par la R.A. et ou encore face à la multiplicité des méthodes regroupées sous l'intitulé générique de R.A. Etant nous-même engagée dans une démarche de type R.A. auprès de porteurs de projet, nous comprenons aisément ces interrogations, d'ailleurs à l'origine de la rédaction de cet article.

La progression de la R.A. dans les recherches francophones du domaine est néanmoins un signal fort en faveur de ce qui pourrait paraître encore être une « prise de risque ». Par ailleurs, l'étude que nous avons menée pour préparer cet article nous a permis d'identifier diverses stratégies de publication parmi

lesquelles les chercheurs de notre domaine pourraient se positionner.

1. Le travail est de nature méthodologique et la réflexion tourne autour des modalités d'utilisation de la R.A. et de ses conséquences ; ces réflexions sont souvent produites par des chercheurs ayant une riche expérience en matière de R.A. mais ils n'illustrent pas forcément leur propos avec leurs recherches. Ils s'en distancient pour réfléchir sur leur action et en font bénéficier la communauté académique. Il semble difficile aujourd'hui d'entrer dans une approche de ce type sans avoir soi-même utilisé la R.A.
2. Le travail justifie son existence dans la richesse des résultats obtenus grâce à la R.A. : les chercheurs ne discutent pas de la démarche ; ils se positionnent rapidement par rapport à l'une ou l'autre de ses variantes et passent tout de suite aux apports théoriques et pratiques de la recherche. On remarque que, dans leur présentation, ces travaux ressemblent à des articles présentant les résultats d'études de cas approfondis. Ils ne mettent pas forcément en évidence la singularité des apports de la méthode participante qu'ils ont retenue par rapport à d'autres méthodes qualitatives.
3. Dans une approche intermédiaire entre les deux précédentes, des chercheurs exposent les résultats d'une ou plusieurs démarches de R.A. qu'ils ont entreprises en exposant soigneusement les caractéristiques de leur démarche méthodologique, en s'assurant que la communauté reconnaîtra dans leur travail une R.A. de qualité (ces travaux présentent presque tous une discussion sur les critères de validité) tout en mettant en évidence la richesse de leurs résultats (tant pratique que théorique). Ces auteurs discutent également des apports de leur recherche sur le plan méthodologique. Ces approches nous apparaissent d'une grande richesse et font avancer la recherche sur différents plans. Nous citons, à titre d'exemple, les travaux de Pastorelli (2000), Nobre (2006), Bate et al. (2000), Braa et al. (2004), Martensson et Lee (2004) comme appartenant à cette catégorie.

La famille de la R.A. offre une grande diversité d'approches que les chercheurs francophones semblent hésiter à utiliser. Si la mobilisation de la R.I. (courant plutôt francophone) est clairement identifiable dans la littérature, une certaine confusion apparaît quant aux autres formes de R.A. En effet, lorsque certains auteurs disent utiliser la R.A., certains font référence à la R.A. au sens de Lewin alors que d'autres abordent la R.A. dans son acception plus collaborative (du type PAR). Il nous semble important que les chercheurs souhaitant adopter une démarche de R.A. trouvent la forme adéquate au problème et au contexte auxquels ils s'intéressent et n'hésitent pas à lui donner un nom plus précis que celui, générique, de R.A. Ce constat rejoint l'une des conclusions de la recherche de Braa et al. (2004) mettant en évidence la grande souplesse de la R.A., ils encouragent les chercheurs à l'adapter.

Face aux difficultés soulevées quant à l'évaluation des travaux relevant de la R.A., les chercheurs ont intérêt à préciser avec beaucoup de clarté la variante de R.A. à laquelle s'apparente leur démarche. Dans la mesure où ces différentes variétés reposent sur des conceptions épistémologiques différentes, cela conditionne les critères à retenir pour évaluer la validité de leur recherche. Pour faciliter l'acceptation par la communauté de recherches mobilisant la R.A., l'effort de définition des critères de validité fourni par certains auteurs nous est apparu pertinent car cela facilite la compréhension de leur démarche et des résultats qu'ils obtiennent. Par ailleurs, il apparaît important que l'ancrage théorique de la démarche ne fasse aucun doute pour les lecteurs. Une présentation fine des concepts utilisés et étudiés dans la recherche et de leur ancrage est nécessaire et la présentation des résultats peut mettre en évidence l'apport à la réflexion initiale sur ces concepts.

Si un des objectifs de la recherche est d'être clairement reconnue comme relevant de la R.A., la présentation des résultats gagne à mettre en évidence en quoi ils sont spécifiques à cette démarche. Par exemple, la cyclicité de la R.A. peut être utilisée pour présenter les différents temps de la recherche et permettre de rendre explicite la démarche itérative conduisant progressivement à la fois à la résolution du problème pratique et à la génération de connaissances théoriques fondées sur l'action. Une attention particulière des chercheurs peut être portée, tant dans la mise en oeuvre de la R.A. que dans sa restitution à la communauté, sur la transparence de sa démarche. La présentation des modalités de collecte et d'analyse des données est essentielle.

Le présent papier avait pour objectif de contribuer à combler le vide laissé par « l'oubli » de la R.A. dans la recherche en entrepreneuriat spécifique au contexte de création d'entreprise et à encourager les collègues du domaine à utiliser cette démarche quelle que soit la manifestation du phénomène entrepreneurial qu'ils investissent. La multiplication des R.A., par la proximité avec le terrain que celle-ci autorise, permettra aux chercheurs, tout en apportant des connaissances scientifiques, de gagner en expertise pour enrichir les réflexions et les échanges au sein de la communauté.

Notes

1. L'entrepreneur est entendu ici comme un acteur unique ou pluriel (cas de l'équipe entrepreneuriale).
2. Recherche faite sur le moteur de recherche EBSCO-BSP – dernière mise à jour : 13 mars 2009.
3. Une exception est l'article de Moultries et al. (2007) paru dans le *Journal of Product Innovation Management*, où les auteurs utilisent la recherche action pour mettre au point des outils d'audit à destination des PME ; cet article ne relève toutefois pas de l'entrepreneuriat.
4. Remarque : les éléments entre crochets dans la citation ont été ajoutés par nos soins.
5. Notons que la notion d'engagement dans la R.A. collaborative évoque l'implication des acteurs de l'organisation dans un maximum d'étapes de la recherche et non l'engagement du chercheur dans l'organisation.
6. Dans le post-positivisme, le réel n'est pas directement accessible à l'observateur qui construit, ce faisant, sa propre vision du monde ; pour corriger les déficiences des perceptions et interpréter correctement le monde qui nous entoure, il est nécessaire de multiplier les observations, de trianguler les données, d'échanger entre chercheurs et de critiquer réciproquement les recherches menées.
7. Notons par exemple que Plane (1999, 2000) ou encore Pastorelli (2000) emploient indifféremment les deux termes.
8. Sur ce dernier point, une discussion plus poussée sera proposée dans la seconde section de cet article.
9. Deux auteurs figurant dans la bibliographie portent le même nom. Par convention, leur nom sera suivi de l'initiale de leur prénom afin de permettre au lecteur de bien les distinguer.
10. Ce critère pourtant présenté comme devant être « impérativement » respecté par les auteurs, pourrait faire l'objet d'un débat au regard du principe d'équifinalité.
11. Les deux expressions Applicabilité et Transférabilité sont reprises, telles quelles, de l'article de Justin 2004.
12. Nous avons tenté, au début de notre recherche, d'imaginer un protocole qui nous aurait permis, par exemple, d'accompagner les entrepreneurs dans leurs rencontres avec des parties prenantes ; nous avons rapidement renoncé à ce projet, notamment en raison des biais que pouvait induire notre présence dans le déroulement des échanges de l'entrepreneur avec les acteurs de son réseau.
13. Rappelons que la prépondérance des méthodes qualitatives dans la recherche francophone en entrepreneuriat a été soulignée par Saporta (2003) qui emploie l'expression *french touch* en établissant la comparaison avec la recherche anglo-saxonne. Une intervention récente de Gartner (*ICSB World Conference, 2007*) encourage la communauté des chercheurs européens et en particuliers français à poursuivre dans cette voie, éloignée du courant dominant (mainstream) anglo-saxon.

Bibliographie

- ALLARD-POESI, F. et V. PERRET (2004a), « La construction collective du problème dans la recherche action: difficultés, ressorts et enjeux », *Finance Contrôle Stratégie*, vol.7, n°4, p.5-36.
- ALLARD-POESI, F. et V. PERRET (2004b), *La recherche-action*, e-thèque, col. Méthodes quantitatives et qualitatives. <http://www.e-theque.com/>
- ARGYRIS C. et al. (1985), *Action Science*, Editions Jossey-Bass.
- ARGYRIS C. (1995), « Action Science and Organizational Learning », *Journal of Managerial Psychology*, vol.10, n°6, p.20-26
- BASKERVILLE R.L. et A.T. WOOD-HARPER (1996), « A Critical Perspective on Action Research as a Method for Information Systems Research », *Journal of Information Technology*, vol.11, p. 235-246
- BARBIER J.Y. (2004), « Comment piloter les variables marketing d'un plate-forme de vente ? Le cas d'une enseigne de distribution de véhicules d'occasion », *Décisions Marketing*, n°33
- BARLATIER P.J. et C. THOMAS (2007), « Savoir-vivre collectif et développement des capacités réseau », *Revue française de gestion*, n°170, p.173-190
- BATE, P. et al. (2000), « Towards a Culturally Sensitive Approach to Organization Structuring: Where Organization Design Meets Organizational Development », *Organization Science*, vol.11, n°2, p.197-211

BERTRAND T. et P. MEVELLEC (2004), « Du projet stratégique à l'action : la délicate configuration des outils ABC/ABM », *Finance Contrôle Stratégie*, Vol.7, n° 3, p.25-30

BION R.F. (1965), *Recherche sur les petits groupes*, PUF, Paris

BLANC F. et M. PIOTROWSKI (2000), « Marketing et entrepreneuriat: concilier et réconcilier », *Actes du Congrès « Les tendances du marketing en Europe »*, Venise

BRAA J. et al. (2004), « Networks of Action: Sustainable Health Information Systems Across Developing Countries », *MIS Quarterly*, vol.28, n° 3, p.337-362

BRUYAT, C. et P.A. JULIEN (2001), « Defining the field of research in entrepreneurship », *Journal of Business Venturing*, vol.16, n°2, p.165-179.

BURNES B. (2004), « Kurt Lewin and the planned approach to change: a re-appraisal », *Journal of Management Studies*, vol.41, n°6, p.977-1002.

CAPELLETTI L. et D. KHOUATRA (2004), « Concepts et mesure de la création de valeur organisationnelle », *Comptabilité Contrôle Audit*, tome 10, vol.1, p.127-146

CAPELLETTI L. (2006), « Le contrôle de gestion socio-économique de la performance : enjeux, conception et implantation », *Finance Contrôle Stratégie*, vol.9, n°1, p.135-155

CARR W. et S. KEMMIS (1986), *Becoming Critical. Education, knowledge and action research*, Lewes Editions, Falmer

CARSON T. R. (1990), « What kind of knowing is critical action research? », *Theory into Practice*, vol.29, n°3, p.167-173.

CHANDLER G.N. et D.W. LYON (2001), « Issues of research design and construct measurement in entrepreneurship research: the past decade », *Entrepreneurship Theory and Practice*, vol.25, n°4, p.101-113.

CHAUVEY J.N. et NARO G. (2004), « Les apports de l'ABC à l'analyse stratégique : les enseignements d'une recherche-intervention », *Finance Contrôle Stratégie*, Vol.7, n° 3, p. 63-89

CHEVREAU F.R. et J.L. WYBO (2007), « Approche pratique de la culture de sécurité. Pour une maîtrise des risques industriels plus efficace », *Revue française de gestion*, n°174, p.171-189

CIASKOWSKI J. et J. BAILEY (1990), « Social Entrepreneurship as a Stimulus to New Venture Creation. The Results of an Australian Action Research Study », *Frontiers of Entrepreneurship Research*

COGHLAN D. et T. BRANNECK (2001), « Kurt Lewin: the "practical theorist" for the 21st century », *The Irish Journal of Management*, vol.24, n°2, p.31-37.

DAVID A. (1998), « Logique, épistémologie et méthodologie en sciences de gestion », *DMSP Cahier de recherche*, n°265.

DAVID A. (2001), « La recherche-intervention, généralisation des méthodes de recherche en management », in A. David, A. Hatchuel. & C. Laufer (dir.) *Les nouvelles fondations des sciences de gestion*, Editions Vuibert.

DAVID M. (2002), « Problems of participation: the limits of action research », *International Journal of Social Research Methodology*, vol.5, n°1, p.11-17.

DAVIDSSON P. et B. HONIG (2003), « The role of social and human capital among nascent entrepreneurs », *Journal of Business Venturing*, vol.18, n°3, p.301-332.

DENIS J.-P. et TANNERY F. (2002), « L'architecture des systèmes de contrôle de la stratégie dans les groupes », *Finance Contrôle Stratégie*, vol. 5, n°3, p.69-114

DETCHESSAHAR M. et B. JOURNE (2007), « Pour une approche narrative des outils de gestion », *Revue française de gestion*, n°174, p.77-92

EDEN C. et C. HUXHAM (1996), « Action Research for Management Research », *British Journal of Management*, vol.7, n°1, p.75-86.

EDEN C. et C. HUXHAM (1999), « Action research for the study of organizations », in S. Clegg & C. HARDY (dir.) *Studying Organization Theory and Method*, Sage Publication.

FALQUE A. (2004), « Une formation continue de l'entrepreneur est-elle possible ? Tenants et aboutissants du développement d'un dispositif de création de connaissances de dirigeants de TPE dans le cadre d'un processus de recherche ingénierique », *7ème Congrès International Francophone en Entrepreneuriat et PME*

FAYOLLE A. et BRUYAT C. (2002), « A Conceptual and Methodological Framework to Study, Using the Modelling of Complex System, the Foundation and the Development Processes of Innovative Business Activities », *Conférence RENT XVI*, Barcelone

FRUGIER D. et BOUSNANE A. (2007), « Comment est-il raisonnable d'encourager les jeunes diplômés à créer une entreprise? », *5ème Congrès International de l'Académie de l'Entrepreneuriat*, Sherbrooke

GAILLARD-GIORDANI L. (2005), « Engagement entrepreneurial : La relation investisseur-entrepreneur, entre engagement durable et accompagnement temporaire », *4ème Congrès de l'Académie de l'Entrepreneuriat*, Paris

GARTNER W. et S. BIRLEY (2002), « Introduction to the special issue on qualitative methods in entrepreneurship research », *Journal of Business Venturing*, vol.17, n°5, p.387-396.

GIBBONS P.T. (1995), « Action Research and Organizational Development », *Academy of Management Review*, vol.20, n°2, p.480-490

GREENWOOD D.J. et LEVIN M. (1998), « Action Research, Science, and the Co-optation of Social Research », *Studies in Cultures, Organizations & Societies*, vol.4, n°2, p.237-262.

HATCHUEL, A. (2001), « Quel horizon pour les sciences de gestion? Vers une théorie de l'action collective », in A. David, A. Hatchuel & R. Laufer (dir.) *Les nouvelles fondations des sciences de gestion*, Editions Vuibert.

HINDLE K. (2004), « Choosing Qualitative Methods for Entrepreneurial Cognition Research: A Canonical Development Approach », *Entrepreneurship: Theory & Practice*, vol.28, n°6, p.575-607.

HULT M. et S. LENNUNG (1980), « Toward a definition of action research: a note and bibliography », *Journal of Management Studies*, vol.17, n°2, p.241-250

HUXHAM C. et S. VANGEN (2000), « Leadership in the shaping and implementation of collaboration agendas: how things happen in a (not quite) joined-up world », *Academy of Management Journal*, vol.43, n°6, p.1159-1175

IVERSEN J.H. et al. (2004), « Managing Risk In Software Process Improvement: An Action Research Approach », *MIS Quarterly*, vol.28, n°3, p 395-433

JANISSEK-MUNIZ R. et al. (2006), « Veille Anticipative Stratégique, Intelligence Collective (VAS-IC) : usage innovant du site Web pour la provocation d'informations d'origine terrain », *La Revue des Sciences de Gestion, Direction et Gestion*, n°218

JOUISON E. (2008), *L'opérationnalité du Business Model en contexte de création d'entreprise*, Thèse de doctorat

JOUISON E. et T. VERSTRAETE (2008), « Business model et création d'entreprise », *Revue française de gestion*, n°181, p.175-197

JUSTIN J. (2004), « Proposition d'un cadre conceptuel d'analyse des jeux d'acteurs cristallisés dans et par les outils de contrôle », *Revue Comptabilité-Contrôle-Audit*, p.169-187

- KAPLAN R.S. (1998), « Innovation action research: creating new management theory and practice », *Journal of Management Accounting Research*, vol.10, p.89-118.
- KEMMIS S. et R. MCTAGGART (2000), « Participatory action research », in N. K. Denzin & Y. S. Lincoln (dir.) *Handbook of qualitative research*, Sage Publications
- KOHLI R. et W.J. KETTINGER (2004), « Informating the Clan: controlling physicians' costs and outcomes », *MIS Quarterly*, vol.28, n°3, p.363-394
- LAGARDE V. (2005), « L'expérimentation d'un réseau de tuteurs à l'installation en milieu rural: premiers résultats et difficultés », *4ème Congrès International de l'Académie de l'Entrepreneuriat*, Paris
- LESCA H. et D. LESZCZYNSKA (2007), « Les apports récents des sciences de gestion concernant la capacité d'une communauté de pratique à créer des connaissances utiles pour le processus d'innovation : l'approche «située» de la communauté créative », *Gestion 2000*, p.161-178
- LEVIN M. et D. GREENWOOD (2001), « Pragmatic action research and the struggle to transform universities into learning communities », in P. Reason & H. Bradbury (dir.), *Handbook of action research*, Sage Publications.
- LEVY-TADJINE T. (2004), « *L'entrepreneuriat immigré et son accompagnement en France* », Thèse de Doctorat
- LEWIN K. (1946), « Action Research and Minority Problems », *Journal of Social Issues*, Vol. 2, p. 34-46. Réédité in Lewin K. (1997), *Resolving Social Conflicts & Field Theory in Social Science*, Washington: American Psychological Association, p. 143-152
- LEWIN K. (1947), « Frontiers in Group Dynamics: II. Channels of Group Life; Social Planning and Action Research », *Human Relations* (1:2), pp. 143-153
- LEWIN K. (1952), *Field Theory in Social Science*, Tavistock, London
- LINDGREN R. et al. (2004), « Design principles for competence management systems: a synthesis of an action research study », *MIS Quarterly*, vol.28, n°3, p.435-472
- LIU M. (1997), « *Fondements et pratiques de la recherche action* », Editions l'Harmattan, Paris
- LOW M.B. et I.C. MACMILLAN (1988), « Entrepreneurship: Past Research and Future Challenges », *Journal of Management*, vol.14, n°2, p.139-161
- MARTINET A.C. (2001), « Epistémologie de la connaissance praticable: exigences et vertus de l'indiscipline », in A. David, A. Hatchuel & R. Laufer (dir.) *Les nouvelles fondations des sciences de gestion*, Editions Vuibert
- MCTAGGART R. (1998), « Is Validity Really an Issue for Participatory Action Research? », *Studies in Cultures, Organizations & Societies*, vol.4, n°2, p.211-237.
- MARTENSSON P. et A.S. Lee (2004), « Dialogical Action Research at Omega Corporation », *MIS Quarterly*, vol.28, n°3, p.507-536
- MEVELLEC P. (2000), « Lecture duale des systèmes de coûts: bilan d'étape d'une démarche de recherche formation-action », *Comptabilité Contrôle Audit*, tome 6, vol.1, p.27-46
- MYERS M.D. et R. BASKERVILLE (2004), « Special issue on Action Research in Information Systems: Making IS Research Relevant to Practice - Foreword », *MIS Quarterly*, vol.28, n°3, p.329-335
- NOBRE T. (2001), « Management hospitalier : du contrôle externe au pilotage, apport et adaptabilité du tableau de bord prospectif », *Comptabilité Contrôle Audit*, tome 7, vol.2, p.125-146
- NOBRE T. (2006), « Pour une lecture en hypertexte des organisations par la recherche-action: le cas du changement à l'hôpital », *Finance Contrôle Stratégie*, vol.9, n°4, p.143-168

- OQUIST P. (1978), « The Epistemology of Action Research », *Acta Sociologica*, vol.21, n°2, p.143-163.
- PASTORELLI I. (2000), « Quelles pratiques pour une connaissance fondée sur l'action ? Le cas d'une recherche action en contrôle », *Comptabilité Contrôle Audit*, n°spécial
- PATUREL R. (2004), « Edito », *Revue de l'entrepreneuriat*, vol.3, n°1
- PEILLON S. et al. (2006), « Du concept de communauté à celui de « BA » ; le groupe comme dispositif d'innovation », *Revue française de gestion*, n°163, p.73-90
- PLANE J.M. (1997), « Recherche-intervention en management et développement de l'entreprise », *Gestion 2000*, n° 6, p.119-131
- PLANE J.M. (1999), « Considérations sur l'approche ethnométhodologique des organisations », *Revue française de gestion*, n°123, p.44-53
- PLANE J.M. (2000), *Méthodes de recherche-intervention en management*, Editions l'Harmattan.
- PYRCH T. (1998), « Introduction to the Action Research Family », *Studies in Cultures, Organizations & Societies*, vol.4, n°2, p.5-11.
- RAPOPORT R.N. (1970), « Three Dilemmas in Action Research », *Human Relations*, vol.23, n°4, p.499-513
- RATNATUNGA J. et C. ROMANO (1997), « A citation classics analysis of articles in contemporary small enterprise research », *Journal of Business Venturing*, vol.12, n°3, p.197-212.
- REASON P. et H. BRADBURY (2001), *Handbook of Action Research: Participative Inquiry and Practice*, Sage Publications.
- ROBINSON V.M.J. (1993), « Current controversies in action research », *Public Administration Quarterly*, vol.17, n°3, p.263-290.
- SAPORTA B. (2003), « Préférences théoriques, choix méthodologiques et recherche française en entrepreneuriat : un bilan provisoire des travaux entrepris depuis dix ans », *Revue de l'entrepreneuriat*, vol.2, n°1, p.5-17
- SARDAS J.C. et A.M. GUÉNETTE (2003), « Qu'est-ce que la recherche-intervention ? », *Revue économique et sociale*, n°2, p.123-126.
- SAVALL H. et ZARDET V. (2004), « Recherche en sciences de gestion : approche qualimétrique : observer l'objet complexe », Editions Economica, Paris
- SAVALL H., ZARDET V., BONNET M., PERON M. (2008) ; « The emergence of implicit criteria actually used by reviewers of qualitative research articles », *Organizational Research Methods*, vol.11, n°3, p.510-540
- SCHMITT C. (2004), « Pour une approche dialectique de la relation entre recherche et pratiques entrepreneuriales : une relation en quête de sens », *Revue Internationale des PME*, vol.17, n°3-4, p.43-68
- SITA F. (2003), « Approche de recherche – action de formation professionnelle entrepreneuriale de l'Institut Supérieur de Gestion de l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville », *Colloque L'entrepreneur en Action : Contexte et Pratiques*, Agadir
- STREET C.T. et D.B. MEISTER (2004), « Small Business Growth And Internal Transparency: The Role Of Information Systems », *MIS Quarterly*, vol.28, n°3, p.473-506
- STRINGER E.T. (1996), *Action research, a handbook for practitioners*, Sage Publications.
- STUMPF S.A. et B. SHIRLEY (1994), « Understanding the gaps: research-education-practice », *Frontiers of Entrepreneurship Research*, Babson College

SUSMAN G.I. et R.D. EVERED (1978), « An assessment of scientific merits of action research », *Administrative Science Quarterly*, vol.23, n°4, p.582-603.

TOUTAIN (2007), « L'Ingénierie Combinatoire des Ressources : une modélisation des compétences pour contribuer à la compréhension du pilotage des processus entrepreneuriaux », *5ème Congrès International de la Revue de l'entrepreneuriat*

TRIST E. et W. BAMFORTH (1951), « Some Social and Psychological Consequences of the Long Wall Method of Coal-Getting », *Human Relations*, Vol. 4, p.3-38

VERSTRAETE T. (2003), *Proposition d'un cadre théorique pour la recherche en entrepreneuriat*, Editions de l'ADREG.

VERSTRAETE T. et A. FAYOLLE (2005), « Paradigmes et entrepreneuriat », *Revue de l'Entrepreneuriat*, vol.4, n°1, p.33-52.

VERSTRAETE T. et B. SAPORTA (2006), *Création d'Entreprise et Entrepreneuriat*, Editions de l'ADREG.

VERSTRAETE T. ET E. JOUISON-LAFFITTE (2009a), *Business Model pour entreprendre, Le modèle GRP : théorie et pratique*, Paris : De Boeck

VERSTRAETE T. ET E. JOUISON-LAFFITTE (2009b), « The business model, a relevant concept in entrepreneurship training », *Conférence de l'EFMD*, Barcelone

VEYER S. et J. SANGIORGIO (2006), « L'entrepreneuriat collectif comme produit et projet d'entreprises épistémiques : le cas des Coopératives d'Activités et d'Emploi », *Revue de l'entrepreneuriat*, vol.5, n°2

WANG C.C. et al. (2004), « Flint Photovoice: Community building among youths, adults and policymakers », *American Journal of Public Health*, vol.94, n°6, p.911-913

ZUBER-SKERRITT O. (2001), "Action learning and action research: paradigm, praxis and programs", in Sankaran S. and al., *Effective Change Management Using Action Research and Action Learning: Concepts, Frameworks, Processes and Applications*, Southern Cross University Press, Lismore, p.1-20

Annexe A. Les définitions de la recherche action

Rapoport (1970)	« La RA vise à contribuer à la fois à des préoccupations pratiques des personnes dans une situation problématique immédiate et aux buts de la science sociale par une collaboration conjointe au sein d'une structure éthique mutuellement acceptée. » (p.499)
Greenwood et Levin (1978)	« La recherche action vise à résoudre des problèmes pertinents dans un contexte donné au travers d'une recherche démocratique où des chercheurs professionnels collaborent avec les participants dans un effort pour chercher et mettre en action des solutions à des problèmes d'importance majeure pour les acteurs locaux. » (p.250) « La RA, en tant que forme de recherche, doit suivre des caractéristiques : la RA est reliée à un contexte ; elle vise à résoudre des problèmes de la vie réelle en contexte. La RA est une recherche où les participants et les chercheurs co-génèrent des connaissances au travers de processus de communication collaborative dans lequel les contributions de tous les acteurs sont considérées sérieusement. » (p.251)
Hult et Lennung (1980)	« La recherche action, simultanément, apporte une assistance dans la résolution d'un problème pratique et étend le savoir scientifique, tout en améliorant les compétences des acteurs, en étant réalisée de manière collaborative dans une situation immédiate en utilisant le feedback des données dans un processus cyclique visant à donner une compréhension accrue d'une situation sociale donnée, essentiellement applicable pour la compréhension des processus de changement dans les systèmes sociaux et entreprise au sein d'une structure éthique mutuellement acceptée. » (p.247)
Argyris et al. (1985)	« La recherche action repose sur cinq principes : Elle implique des expériences de changement sur des problèmes réels ; Elle suppose des cycles itératifs d'identification du problème, de planification, d'action et d'évaluation ; Le changement envisagé implique une rééducation ; Elle se produit dans une perspective démocratique ; Elle contribue à la fois aux connaissances fondamentales en sciences sociales et à l'action en société dans la vie quotidienne. » (p.8, 9).
Kemmis (1988) [in Robinson (1993)]	« La RA est une forme de recherche auto-réflexive entreprise par des participants en situations sociales (y compris pédagogiques) en vue d'améliorer la rationalité et la justice sociale de (a) leurs propres pratiques sociales ou pédagogiques (b) leur compréhension de ces pratiques et (c) la situation dans laquelle ces pratiques se déroulent. » (p.265)
Stringer (1996)	« Il s'agit de procédés qui sont rigoureusement empiriques et réflexifs (interprétatifs), qui engagent les individus traditionnellement appelés "sujets" à être des participants actifs du processus de recherche et qui conduisent à des implications pratiques directement en lien avec les vies ou le travail des participants. » (p.6)
Eden et Huxham (1999)	« La RA est une recherche qui résulte de l'implication du chercheur avec les membres d'une organisation sur un sujet qui est un véritable souci pour eux et dans laquelle il y a une intention par les membres de l'organisation de prendre des mesures (« to take action ») basées sur l'intervention. » (p.272)
Reason et Bradbury (2001)	« La recherche action est un processus participant, démocratique concerné par le développement de savoir pratique en poursuivant des objectifs humains, enracinés dans une vision du monde enracinée dont nous croyons qu'elle est en train d'émerger à ce moment historique » (p.1)
David A. (2001)	« La recherche action aide à transformer le système à partir de sa propre réflexion sur lui-même dans une optique participative. » (p.15)
Allard-Poesi et Perret (2004b)	« La recherche-action peut se définir comme une méthode de recherche dans laquelle « il y a une action délibérée de transformation de la réalité ; recherche[s] ayant un double objectif : transformer la réalité et produire des connaissances concernant ces transformations » (Hugon et Seibel, 1988 : 131). Cette définition générale se traduit par des formes très variées d'approches qui néanmoins se rejoignent au travers des traits caractéristiques communs : [...] changement, élaboration de connaissance et intervention » (p.4)

Annexe B. Les différentes conceptions du cycle de la Recherche Action

Les références	Les étapes du cycle d'une recherche action
Argyris et al. (1985)	« Cycles itératifs » : (1) Identification du problème ; (2) Planification ; (3) Action ; (4) Evaluation
Hult et Lennung (1980)	« Processus cyclique » : (1) Définition du problème; (2) Planification de l'action ; (3) Mise en oeuvre ; (4) Retour des données; (5) Evaluation
Lewin (1946)	« Cycle » : (1) Planification; (2) Action; (3) Découverte de faits à propos de l'action
Stringer (1996)	« Spirale » : (1) Regarder ; (2) Penser ; (3) Agir
Susman et Evered (1978)	« Processus cyclique » : (1) Diagnostiquer ; (2) Planifier l'action ; (3) Réalisation de l'action ; (4) Evaluer ; (5) Spécifier

Annexe C. Les différentes conceptions du cycle de la Recherche Action

La recherche-action lewinienne et ses dérivées	La recherche ingénierique et la recherche intervention
Description du système avant l'intervention	Construction de l'objet par la compréhension des représentations des acteurs et par la confrontation des connaissances théoriques du chercheur avec le problème du terrain.
Intervention	Modélisation : élaboration d'un modèle théorique devant permettre l'intervention et matérialisé ensuite par un outil de gestion
Observation des modifications induites	Application de l'outil sur le terrain
Interprétation des résultats	Elaboration des connaissances concernant la transformation de l'organisation et de l'outil

Annexe D. Les dilemmes de la R.A. (d'après Rapoport, 1970)

Caractéristique « classique » de la R.A.	Immédiateté de l'implication du chercheur dans le processus d'action	Existence d'un client avec un problème à résoudre	Le scientifique est « l'agent du changement »
Pourquoi cette caractéristique n'est pas valide	Elle esquivé les problèmes éthiques/ de valeur impliqués par la R.A. Ethiques	Elle ne prête pas attention aux intérêts du scientifique dans la recherche.	Elle situe trop les initiatives de l'intervention au niveau du client.
Nature des problèmes auxquels les dilemmes sont rattachés	<ul style="list-style-type: none"> - Le client est-il ou non acceptable pour le chercheur ? - Problème de la confidentialité et de la protection des répondants - Travailler pour un client et être approché par un concurrent - Le surinvestissement du chercheur dans l'organisation peut générer des biais - La mise en « concurrence » des chercheurs et des consultants (les premiers étant sollicités pour contredire les résultats des seconds, par exemple 	Buts	Initiatives
Exemples de dilemmes		<p>Deux extrêmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le chercheur ne fait que rendre service à l'organisation ; - Le chercheur, dans sa tour d'ivoire, utilise l'environnement pour recueillir des données déconnectées des besoins de l'organisation qui l'accueille 	<p>Usuellement, l'initiative (l'identification du problème) vient de l'entreprise mais il arrive que ce problème ne soit pas en réalité le plus intéressant à résoudre (mis à jour après le début de l'intervention</p> <p>Si annonce des problèmes trop brusque, risque de « rejet »</p> <p>Une fois le problème posé, l'entreprise n'est pas dotée de l'équipe adéquate pour le réduire</p>
Solution (générale) proposée par Rapoport	<p>Optimisation de la réalisation des intérêts pratiques et théoriques</p> <p>Il faut trouver un équilibre entre les deux.</p> <p>C'est là, notamment, que réside le savoir-faire de l'intervenant-chercheur.</p>		

Annexe E. Aspects épistémologiques des démarches de RA

revue	année	auteur(s)	type de R.A.	aspects épistémologiques
Travaux de recherche francophones mobilisant la RA				
Direct Marketing	2004	Barbier	R.A.	démarche positive = test d'hypothèses ==> validation de postulats au travers du projet pilote
Comptabilité Contrôle Audit	2004	Cappelletti et Khouatra	R.I.	démarche "positiviste" = test d'hypothèses
CCA	2004	Justin	R.A.	approche ingénierique (plutôt constructiviste)
CCA	2001	Nobre	R.A.	perspective de recherche ingénierique (constructiviste)
CCA	2000	Pastorelli	R.A.	positionnement constructiviste de la démarche
CCA	2000	Mévellec	R.A.	non évoqué
Gestion 2000	2007	Lesca et Leszczynska	R.I.	non évoqué
Finance Contrôle Stratégie	2002	Denis et Tannery	R.I.	développement d'un modèle puis retour sur le terrain pour confirmation
FCS	2004	Bertrand et Mévellec	R.I.	non évoqué
FCS	2004	Chauvey et Naro	R.I.	à la limite entre RI et observation participante/ perspective ingénierique (plutôt constructiviste)
FCS	2006	Cappelletti	R.I.	alternance de phases d'immersion (induction - interprétation) et de phases de distanciation (déduction)
FCS	2006	Nobre	R.A.	Approche ingénierique ; constructiviste
Revue des Sciences de Gestion	2006	Janissek-Muniz et al.	R.I.	approche ingénierique (constructivisme)
Revue Française de Gestion	2006	Peillon et al.	R.A.	interprétativiste
RFG	2007	Barlatier et Thomas	R.I.	approche ingénierique
RFG	2007	Chevreaux et Wybo	R.I.	non évoqué
RFG	2007	Detchessahar et Journée	R.A.	non évoqué
Travaux de recherche anglophones mobilisant la RA				
Organization Science	2000	Bate et al.	R.A. collaborative	non évoqué
MIS Quaterly	2004	Baskerville et Myers	R.A.	paradigme du pragmatisme (approche plutôt collaborative)
MIS Quaterly	2004	Braa et al.	R.A.	non évoqué
MIS Quaterly	2004	Street et Meister	PAR	paradigme du réalisme - approche interprétativiste
MIS Quaterly	2004	Martensson et Lee	<i>Dialogical RA</i>	constructivisme social mais pas plus "positiviste" qu'"interprétativiste"
MIS Quaterly	2004	Iversen et al.	R.A. collaborative	non évoqué
MIS Quaterly	2004	Kholi et Kettinger	R.A.	post positiviste
MIS Quaterly	2004	Lindgren et al.	<i>Canonical RA</i>	post positiviste
American Journal of Public Health	2004	Wang et al.	PAR	pragmatisme
Academy of Management Journal	2000	Huxham et Vangen	R.A.	non évoqué

Annexe F : Les 15 critères génériques de Eden et Huxham 1999

- 1. La recherche action demande une implication totale du chercheur avec l'intention de changer l'organisation. Cette intention peut ne pas aboutir – aucun changement ne se produit en tant que résultat de l'intervention – et le changement pourrait ne pas être celui souhaité.
- 2. La recherche action doit avoir des implications sur celles requises pour l'action ou pour la production de connaissances dans le domaine du projet. Il doit être possible d'envisager de parler des théories développées en relation avec d'autres situations. Il doit alors être clair que les résultats devraient éclairer d'autres contextes, au moins en suggérant des nouveaux aspects à considérer.
- 3. La recherche action exige de la théorie qu'elle soit valable autant qu'utilisable dans la vie de tous les jours, en intégrant explicitement dans les enjeux du processus de recherche l'élaboration et le développement de théorie.
- 4. Si la généralisation de la recherche action est d'être exprimée au travers du design d'outils, techniques et méthodes, alors ceci, seul, ne suffit pas. La base pour leur design doit être explicite et montrer qu'elle est reliée aux théories qui alimentent le design et qui, de fait, sont soutenues ou développées à travers la recherche action.
- 5. La recherche action sera concernée par un système de théorie émergente, dans lequel la théorie se développe à partir d'une synthèse de ce qui émerge des données et de ce qui émerge de l'usage en pratique du corps de la théorie qui alimente l'intervention et l'intention de recherche.
- 6. La construction théorique, en tant que résultat de la recherche action, sera incrémentale, passant par un cycle (développement théorique – action – réflexion – développement théorique...), du particulier au général par petites étapes.
- 7. Ce qui est important pour la recherche action n'est pas une (fausse) dichotomie entre prescription et description, mais la reconnaissance que la description sera prescription, même implicitement. Alors les représentants de la recherche action doivent être clairs à propos de ce qu'ils attendent que le client en retire et le présenter dans une forme et un style appropriés pour ce but.
- 8. Pour réaliser une recherche action de grande qualité, un degré élevé de méthode systématique et d'ordre est requis en réfléchissant et en récupérant les données de la recherche et les résultats théoriques émergents de chaque épisode ou cycle d'implication dans l'organisation.
- 9. Pour la recherche action, les processus d'exploration des données – plus que la collecte des données – dans la détection de théories émergentes et le développement de théories existantes doivent soit être reproductibles soit, au moins, pouvoir être expliqués à d'autres.
- 10. Le processus complet de recherche action implique une série de cycles interconnectés, où écrire à propos des résultats de la recherche dans les dernières étapes d'un projet de recherche action est un aspect important de l'exploration et du développement théorique, combinant les processus d'explication des pré-compréhensions et réflexions méthodiques pour explorer ou développer formellement la théorie.
- 11. Adhérer aux caractéristiques 1 à 10 est nécessaire mais pas suffisant pour la validité de la recherche action.
- 12. Il est difficile de justifier l'usage de la recherche action quand les mêmes buts peuvent être atteints en utilisant des approches (telles que l'expérimentation contrôlée ou les enquêtes) qui peuvent démontrer le lien entre les données et les résultats de façon plus transparente. Alors, dans la recherche action, la réflexion et le processus de collecte des données – et conséquemment les théories émergentes – sont plus valablement centrées sur les aspects qui ne peuvent pas être appréhendés par d'autres approches.
- 13. Dans la recherche action, les opportunités de triangulation qui ne se présentent pas avec d'autres méthodes devraient être exploitées pleinement et rapportées. Elles devraient être utilisées comme un dispositif dialectique qui facilite puissamment le développement théorique incrémental.
- 14. L'histoire et le contexte de l'intervention doivent être considérés comme critiques pour l'interprétation de la validité et de l'applicabilité des résultats de la recherche action.
- 15. La recherche action nécessite que le développement théorique qui a une valeur générale soit diffusé de manière à intéresser une audience plus large que celle intégralement impliquée dans l'action et/ou la recherche.

